

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PLAN D'ACTION



Sud Vendée
Littoral

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE PLAN D'ACTION

Le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux du territoire en matière de consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de GES, de séquestration carbone, d'émissions de polluants atmosphériques et de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et ce pour chaque secteur d'activité.

La stratégie a quant à elle fixé des objectifs opérationnels de réduction des émissions et des consommations et de développement des énergies renouvelables et a permis d'identifier les enjeux stratégiques du territoire.

Afin de répondre à cette stratégie et d'atteindre les objectifs que s'est fixé Sud Vendée Littoral, un plan de 40 actions a été défini. Les actions sont réparties selon les 5 axes et 13 orientations stratégiques préalablement présentées.

Le programme d'action est spécifique au territoire et sera co-porté avec les collectivités membres et les partenaires. Le but est de travailler en collaboration afin de respecter les objectifs fixés, notamment via une mobilisation des parties prenantes permanente lors de la phase « plan d'action ». Les porteurs d'action partenaire de la collectivité seront mobilisés activement tout au long de la démarche pour garantir sa bonne avancée.

Le plan d'action est défini pour la période 2023-2029, avec un suivi organisé via des indicateurs fournis durant cette période, qui se soldera par une évaluation complète en 2029. Cette feuille de route ambitieuse est détaillée ci-dessous.

Pour chaque action une fiche a été produite et précise les éléments suivants :

- Contexte
- Objectifs et mesures
- Articulation avec les autres politiques de la CC SVL
- Précisions sur le pilotage, les moyens, les freins et les leviers
- Indicateurs de suivi et objectifs opérationnels
- Précisions sur la temporalité de l'action
- Éléments de retour d'expérience venant d'autres territoires

Le champ de l'action a été précisé dans chaque fiche. Il permet de comprendre si l'action s'applique au fonctionnement de la collectivité (patrimoine et pratiques des agents), à l'exercice de ses compétences (gestion des déchets, organisation de la mobilité, etc.) ou encore au territoire dans son ensemble (via le rôle d'animation et de coordination de la transition énergétique exercée par Sud Vendée Littoral).

De plus, il a été précisé à l'aide d'un logo sur quelle dimension du PCAET l'action aura un impact :



Réduction des consommations énergétiques et/ou production d'énergie renouvelable



Réduction des émissions de GES et/ou séquestration carbone






Réduction des émissions de polluants atmosphériques





Résilience du territoire face au changement climatique

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°1 : Accompagner dans la rénovation performante les particuliers et les entreprises du petit tertiaire (guichet unique de la rénovation)
Sous Axe	Améliorer la performance énergétique et carbone du bâti	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	En 2016, sur le territoire de la CCSVL, le résidentiel représentait 29% de la consommation d'énergie. C'est le deuxième poste de consommation d'énergie après le secteur des transports. Le tertiaire privé et tertiaire public non local représentent une part de 7% de consommation d'énergie sur le territoire de la CCSVL.		
	Objectifs et mesures	<p>Lors du processus de concertation, les habitants ont soulevé la nécessité d'être accompagnés dans leurs démarches de rénovation du bâti. En effet, ils sont peu informés sur les démarches à suivre, les structures d'accompagnement, ainsi que les différentes aides qui existent sur le territoire.</p> <p>Objectifs : accélérer la dynamique de rénovation thermique des bâtiments résidentiels pour assurer une maîtrise des consommations énergétiques, diminuer les charges des ménages et limiter les besoins en constructions neuves (dans une dynamique progressive).</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la création du guichet unique de l'habitat - Développer une stratégie de communication vers les particuliers, les artisans et les acteurs de l'immobilier - Communiquer sur les aides disponibles - Assurer l'accompagnement technique et financier des particuliers et des acteurs du petit tertiaire 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de l'Habitat (PLH). - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) 			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Habitat Rôle SVL : Mise en œuvre, coordination et animation	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes - L'Etat, l'ADEME - La Région - Département - L'ANAH - Le SyDEV
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Logements anciens - Ménages modestes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Réticence de certains habitants à modifier leur logement - Méconnaissance des aides - Reste à charge qui peut être réhibitoire 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Synergie avec le nouveau PLH (lancement début 2023) - Effet levier des aides existantes (Etat, CCSVL..) - Clarification sur la multitude d'aides possibles (importance de l'accompagnement et d'avoir un guichet unique pour les habitants) - Articulation énergie / accessibilité / prévention des risques
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	1 ETP (pour l'animation du guichet unique (OPAH + PTRE) mutualisé avec les autres actions de l'axe 1.1	Financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe annuelle pour l'animation et la communication en cours d'évaluation par le service Habitat - Enveloppe annuelle pour le service de conseil technique auprès des particuliers, en cours d'évaluation - Budget pour les aides du guichet unique à définir tous les ans en fonction des objectifs (en complémentarité avec les aides de l'Etat)


INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de particuliers accompagnés - Nombre de logements accompagnés dans une rénovation complète et performante - Satisfaction des usagers du guichet unique (enquête qualitative) 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation a minima des passoires énergétiques (étiquettes F et G) d'ici 2028, en lien avec les objectifs nationaux - Objectifs en lien avec le service habitat - Objectifs chiffrés pour une vision précise des volumes (bâti individuels, collectifs, tertiaires, ...), 80% des diagnostics et 50% des réalisations d'ici 2028
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action levier permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions du secteur du bâtiment grâce à la facilitation du passage aux travaux chez les particuliers. Les gains de cette action dépendent notamment de la classe énergétique qui sera atteinte après travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Classe A : 70 kWhep.m2.an - Classe B : 110 kWhep.m2.an - Classe C : 180 kWhep.m2.an 		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu après la création à court terme d'un guichet unique
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	CC Terres de Chalosse (Landes) - dispositif piloté par l'Etat et l'ADEME par le biais d'une plate-forme et cofinancée par la Région et le Département https://www.terresdechalosse.fr/Communaute-de-communes/Urbanisme-et-habitat/HABITAT/Un-guichet-unique-pour-la-renovation-energetique			

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°2 : Lutter contre la précarité énergétique et coordonner l'action relative à la lutte contre l'habitat indigne en lien avec les communes
Sous Axe	Améliorer la performance énergétique et carbone du bâti	




DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La problématique de l'habitat indigne concerne les personnes sous conditions de ressources. Cette action revêt donc une dimension sociale, en étroite lien avec les communes. Dans le cadre de la concertation, les habitants de la CCSVL ont mentionné la nécessité d'avoir une vision précise et détaillée des bâtiments dégradés et nécessitant des travaux de rénovation.		
	Objectifs et mesures	Objectif : permettre à chaque habitant du territoire de vivre dans des conditions décentes et dans la dignité. Mesures : - Recenser l'habitat indigne - Proposer des solutions de rénovation (pouvant intégrer le relogement le temps des travaux) aux personnes qui occupent des logements indignes. - Informer les personnes habitants dans des logements indécents sur les démarches à suivre		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	- Programme Local de l'Habitat (PLH) - Contrat local de santé (CLS)			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteurs : Les communes de la CCSVL Services SVL concernés : Habitat, Santé. Rôle SVL : Coordination	Partenaire(s)	- L'ANAH - CIAS/CCAS - L'ADILE de la Vendée - L'Etat - Les acteurs du logement social (Action logement) - Le SyDEV
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Les habitants de la CC habitant dans des logements sociaux en mauvais état.
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Faibles revenus des habitants - Réticence de certains habitants - Manque de possibilité de relogement en cas de rénovation - Manque de visibilité sur les aides, les accompagnements possibles	Leviers Conditions de la réussite	-Facilité a recenser l'habitat indigne du fait de la taille des communes - Des dispositifs d'aide existants (Fonds solidaire de logement, aides ANAH, MaPrim' Rénov) - Prévoir du budget pour la communication
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- 1 ETP mutualisé avec les autres actions de l'axe 1.1	Financiers	Mutualisé avec l'action 1
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de logements indignes recensés - Nombre de particuliers accompagnés - Nombre de nouveaux logements qui sortent des catégories F et G du DPE	Objectif(s)	A déterminer avec le service habitat
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action levier qui permettra de réduire la précarité liée à l'habitat sur le territoire et ayant des cobénéfices en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre grâce notamment à la rénovation.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	https://www.anah.fr/collectivite/lutter-contre-la-precarite-energetique/preparer-votre-intervention/			

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°3 : Développer l'usage des matériaux biosourcés et le réemploi
Sous Axe	Améliorer la performance énergétique et carbone du bâti	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Avec la nouvelle réglementation RE 2020, les matériaux biosourcés prennent une place plus importante dans la construction des bâtiments car ceux-ci doivent favoriser l'emploi des matériaux bas carbone. De plus, le réemploi permet de limiter le bilan carbone associé aux bâtiments. Le développement des matériaux biosourcés et du réemploi à l'échelle locale devient donc un enjeu majeur.		
	Objectifs et mesures	<p>Cette action s'appuiera sur des acteurs locaux tels que l'entreprise CAVAC Biomatériaux, afin de mettre le savoir-faire local au service de la transition écologique.</p> <p>Objectif : développer l'usage des matériaux biosourcés et du réemploi à l'échelle locale afin de limiter le bilan carbone lié à la construction et à la rénovation.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les filières locales de matériaux biosourcés - Intégrer l'action au guichet unique de l'habitat - Former les artisans à l'utilisation des matériaux biosourcés - Accompagner les agriculteurs en octroyant des aides pour le développement des filières de chanvre et de lin, bois, paille,... - En lien avec le service déchets de la CCSVL, il conviendra de développer une filière de réemploi dans le BTP sur le territoire - Créer une maison témoin qui servira à sensibiliser les habitants et/ou un évènement lors du forum de l'habitat... - Développer l'usage des écomatériaux pour la CCSVL et les communes (lien avec FA n°35) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de L'habitat - Contrat local de santé (CLS via la qualité de l'air intérieur), - Plan déchets - Stratégie portée par le service développement économique. 			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	<p>Porteur : Les entreprises du territoire en partenariat avec l'ADEME</p> <p>Services SVL concernés : Habitat, Environnement, déchets, dév éco et santé.</p> <p>Rôle SVL : Appui financier et coordination locale</p>	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME - La Région - Le PNR - Les communes - Les artisans - Les architectes /bureaux d'étude - Les associations / Coopératives - Les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture) - L'entreprise CAVAC Biomatériaux - Les centres de formation du bâtiment - Nova build
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Artisans de la CC
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Garantie décennale / assurabilité des matériaux biosourcés	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de valoriser des produits locaux dans une logique de circuits-courts : isolants à base de lin et de chanvre produits en Vendée (CAVAC Matériaux) - La RE 2020 met l'accent sur les matériaux biosourcés et facilite leur intégration dans les projets de construction. - Prévoir un Plan de communication auprès du grand public (particuliers)
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- 1 ETP mutualisé avec les autres actions de l'axe 1.1	Financiers	- Convention partenariale avec un acteur qualifié et frais divers liés à l'animation (10 à 20 000 euros par an)

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés avec usage de matériaux biosourcés - Nombre d'artisans formés - Développement des filières locales de matériaux biosourcés 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des matériaux biosourcés dans toutes les nouvelles constructions (80% d'ici 2030) et également dans la rénovation (50% d'ici 2030) - Mettre en place un outil de suivi des approvisionnements de chantier entre les matériaux biosourcés et matériaux classiques
INDICATEURS D'IMPACT		<p>Action à impact indirect qui permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les émissions liées à la construction du bâtiments du fait de choix de matériaux biosourcé ou présentant une analyse de cycle de vie avantageuse. - réduire les consommations d'énergie et les émissions associées sur la phase d'utilisation : les matériaux biosourcés présentant d'excellentes performances favorisant le confort en hiver comme en été. - rechercher et trouver le bon équilibre entre les surfaces agricoles et boisées destinées aux matériaux ressourcés par rapport aux surfaces agricoles alimentaires 		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu après le regroupement de différents acteurs afin de monter et de structurer les filières locales de matériaux biosourcés
PRECONISATION EES				
RESSOURCES https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/les_materiaux_de_construction_biosources_geosources.pdf				

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°4 : Faciliter la formation des artisans
Sous Axe	Améliorer la performance énergétique et carbone du bâti	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les artisans ont besoin d'être accompagnés sur les techniques de construction ou de rénovation bas carbone car ces filières sont souvent nouvelles et encore mal connues des professionnels. Afin de répondre aux nouvelles normes environnementales (RE2020), il est nécessaire de former davantage les artisans sur ces thèmes afin qu'ils puissent répondre efficacement aux besoins du marché.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : accompagner la montée en compétence des artisans sur les enjeux de la rénovation et de la construction bas carbone notamment sur l'introduction des matériaux biosourcés ou encore l'analyse cycle de vie du bâtiment.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations pour les artisans en vue de l'obtention de la qualification RGE (Reconnu garant de l'environnement). - Développer une réflexion en coordination avec les fédérations locales pour reconnaître les entreprises de qualité non labellisées RGE. - Faire un diagnostic afin de cibler les nouvelles demandes de compétences dans le secteur du bâtiment - Mettre en place en partenariat avec la CAPEB de nouveaux modules de formation et enfin mettre en place des dispositifs et des moyens financiers pour inciter les artisans à se former. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de L'habitat. (PLH) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. (OPAH) - Responsabilité élargie des producteurs (REP) 			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Les fédérations des professionnels du bâtiment en lien avec laCMA Services SVL concernés : Environnement, Dev éco, Habitat Rôle SVL : Coordinateur et financeur	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes délivrant le label RGE (FeeBat) - CAPEB (La confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) - La FFB (Fédération Française du Bâtiment) - CAVAC et industriels fabricants - Ensemble des chambres consulaires (CCI,CMA,)
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Les artisans locaux
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Réticence des artisans sur l'intérêt des formations RGE - Manque de temps dédié à la formation - Manque structurel du nombre d'artisans dans le BTP 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte réglementaire favorable (La RE2020 favorise les matériaux biosourcés) - Développement des filières locales (biosourcés / géosourcés) favorisant l'essor de nouveaux matériaux (Chanvre, lin) - Des filières qui se structurent et qui deviennent de plus en plus compétitives
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	1 ETP mutualisé avec les autres actions de l'axe 1.1	Financiers	- Mutualisé avec l'action 1
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'artisans formés qui obtiennent le label RGE - Nombre de chantiers effectués par des artisans labélisés RGE 	Objectif(s)	D'ici 2025 au plus tard, plus de 50% des artisans sont formés sur les enjeux de la construction et de la rénovation bas carbone.
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action à impact indirect permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - réduire les consommations d'énergie et les émissions associées au secteur de la construction, la RE 2020 visant une baisse d'environ 35% des émissions du secteur. - éviter les émissions liées à l'exploitation de nouveaux logements, la RE 2020 fixant comme seuil maximal 4 kg/CO2/an pour les maisons individuelles (dès 2022) et 6,5kg/CO2/an pour les logements collectifs (dès 2025) 		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu


PRECONISATION EES

RESSOURCES

Outils mis à disposition par le ministère de la transition écologique: <http://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/la-re2020-et-l-accompagnement-des-acteurs-en-bref-a545.html>



Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°5 : Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables (SDE)
Sous Axe	Développer les énergies renouvelables	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La production d'énergie renouvelable sur le territoire de Sud Vendée Littoral s'élevait à 168 Gwh en 2017, ce qui représente environ 10% de la consommation d'énergie finale sur le territoire. Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable devant l'éolien, le photovoltaïque et la méthanisation. Une pré-étude réalisée par le SyDEV en 2017 estime le potentiel maximal de développement des énergies renouvelables à 1 412 GWh sur l'ensemble du territoire. Sud Vendée Littoral souhaite devenir Territoire à énergie positive et donc produire 100% de ces besoins énergétiques en 2050.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : développer les énergies renouvelables sur le territoire afin de réduire la dépendance énergétique du territoire et se rapprocher de l'objectif territoire à énergie positive.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiner la connaissance du potentiel énergétique local (éolien, solaire, géothermie, méthanisation, biomasse, eau, réseaux de chaleur, etc.) et stockage (hydrogène) - Elaborer une feuille de route opérationnelle du développement des EnR - Identifier les zones à enjeux - Favoriser l'acceptation sociale autour des projets. - Mobiliser les acteurs locaux, entreprises et citoyens pour qu'ils contribuent au développement des énergies renouvelables - Formaliser un partenariat avec un prestataire qualifié <p>Actions liées : n°6, n°7</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		PCAET, PLUi		
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Services SVL concernés : Environnement Rôle SVL : Mise en œuvre, animation et coordination	Partenaire(s)	SyDEV Vendée énergie PNR CAUE et DDTM (paysage) CEREMA Enedis ADEME Universitaires, chercheurs, sociologues, géographes
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	CCSVL
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Avoir une information claire et objective sur les différentes filières - Adéquation entre lieux de consommation et source de production des énergies renouvelables (géographique) - Veiller à ce que le plan d'action soit opérationnel - Définir un cadre d'intervention avec les développeurs EnR en compatibilité avec les exigences du SDE	Leviers Conditions de la réussite	- Identifier Sud Vendée Littoral comme autorité organisatrice - Définir une stratégie claire de développement des énergies renouvelables (projets publics et privés) et du mix souhaité - Travailler sur le réseau de distribution pour l'adapter à ces nouvelles sources d'énergie - Le potentiel de développement des EnR sur SVL est important
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Prestation de l'ordre de 30 000 à 40 000 €
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de projets identifiés	Objectif(s)	- Lancement de l'étude - Formalisation d'une feuille de route à court, moyen et long terme.
INDICATEURS D'IMPACT		Action de planification pouvant entrainer une augmentation de la production d'énergie renouvelable dans toutes les filières et une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	10 mois
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Guide méthodologique : SDE de l'ADEME, Retours d'expérience : SDE de Nantes Métropole, Auray Quiberon communauté,...			

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°6 : Mettre en place une société d'économie mixte SVL de développement des énergies renouvelables
Sous Axe	Développer les énergies renouvelables	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>La loi ouvre la possibilité pour les EPCI de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire et participant à l'approvisionnement énergétique local. Aussi, le SyDEV propose aux EPCI du département, via la SEM Vendée Energie, de créer des sociétés de permettant de réaliser des sociétés de projets type.</p> <p>Vendée Energie est une société d'Economie Mixte de production d'énergie créée par le SyDEV qui permet le développement, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production et de distribution d'énergies renouvelables. Elle exploite notamment des parcs éoliens et installations photovoltaïques qui génèrent 20% de la production d'électricité renouvelable de Vendée, soit l'équivalent de la consommation d'environ 58 000 foyers.</p> <p>Les projets éligibles englobent : les centrales photovoltaïques sur bâtiments publics > à 30 kWc, les ombrières PV sur domaine public > à 100 kWc, les centrales PV au sol, les parcs éoliens ou encore les projets de méthanisation territoriale.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : développer un outil qui permette à la CC SVL d'investir dans des projets locaux de production d'énergie renouvelable pour en accélérer la diffusion et permettre au territoire de bénéficier des retours financiers associés.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une société intercommunale de production d'énergie renouvelable - Identifier les projets potentiels et en vérifier la faisabilité technico-financière s'il sont initiés par la collectivité - Réaliser un protocole d'accord avec Vendée Energie, en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables - Permettre la participation financière des citoyens pour la réalisation de futurs projets <p>Actions liées : n°5 ; n°6.</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		SCoT, SDE		
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL	Partenaire(s)	SyDEV Vendée énergie
	Champs de l'action	Services SVL concernés : Environnement Rôle SVL : Mise en œuvre	Cible(s)	Porteurs de projets locaux CCSVL
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Démarche très innovante nécessitant une montée en compétence sur les sujets technico-juridiques	Leviers Conditions de la réussite	- Plusieurs territoires vendéens engagés dans une démarche similaire (ex : Vendée Sèvre Autise, Terres de Montaigu) - Accompagnement important de Vendée Energie - Potentiel EnR important en SVL
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET) - à terme : un poste de développement des EnR financé sur la production EnR locale.	Financiers	- Participation au capital en fonction des opportunités et des projets EnR qui seront développés
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Création de la société de projet - Nombre de projets accompagnés financièrement - Capacité de production mise en service - Montant des investissements	Objectif(s)	- A minima 1 projet PV et 1 projet éolien en développement par la société de projet à l'issue des 6 ans
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action levier entraînant une augmentation de la production d'énergie renouvelable, notamment dans les filières éoliennes, photovoltaïque et de méthanisation. Cette action entraîne une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		


TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu une fois la société d'économie mixte créée
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une trajectoire à énergie positive	Action n°7 : Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens
Sous Axe	Développer les énergies renouvelables	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>La loi Energie Climat de 2019 a transposé dans le droit français la notion de communauté d'énergie renouvelable a été transposée en droit français créant par là un cadre juridique incitatif au développement des projets EnR citoyens. Ainsi, peut être considérée comme une communauté d'énergie renouvelable une entité juridique autonome qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repose sur une participation ouverte et volontaire ; - Dont les membres se trouvant à proximité des projets d'énergie renouvelable - A pour objectif premier de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses membres plutôt que de rechercher le profit. <p>Dans son SRADDET, la Région Pays de la Loire définit notamment une orientation visant à faciliter les projets éoliens accompagnés par des citoyens avec un objectif de 50% de projets « citoyens » à l'horizon 2050, dont certains financés par des citoyens</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : développer des communautés énergétiques locales pour accélérer la production d'énergie renouvelable sur le territoire et faire émerger des ambassadeurs de la transition énergétique</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser un partenariat avec un acteur qualifié sur la question des EnR Citoyennes - Organiser un cycle de sensibilisation et d'information à destination des citoyens pour faire émerger des collectifs - Former des "ambassadeurs" énergie-climat par communes (lien avec actions 35 et 37) - Accompagner techniquement et/ou financièrement les projets citoyens - Capitaliser sur les communautés énergétiques locales pour renforcer la dynamique locale de transition énergétique <p>Actions liées : n°5, n°6</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	SCoT SDE			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Services SVL concernés ; Environnement Rôle SVL : Animation et coordination	Partenaire(s)	- Association RECIT - Association Elise - Communes - Associations porteuses de projets
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Citoyens
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Manque de collectifs citoyens identifiés sur le territoire	Leviers Conditions de la réussite	- Le PNR du Marais Poitevin porte des animations autour des projets citoyens - Existence d'un cadre juridique incitatif autour des communautés énergétiques locales
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET) - à terme : un poste de développement des EnR financé sur la production EnR locale.	Financiers	- Convention partenariale avec un acteur qualifié et frais divers liés à l'animation (10 à 20 000 euros par an)
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de communautés - Nombre de projets de production EnR - Puissance installée - Montant de la redistribution locale des revenus (acteurs privés, collectivités, habitants)	Objectif(s)	- Création d'un collectif par projet/secteur identifié (issu du SDE) - Lancement d'un projet citoyen d'ici 2025
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action levier entraînant une augmentation de la production d'énergie renouvelable, notamment dans les filières éoliennes, photovoltaïque et de méthanisation. Cette action entraîne une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu sur la durée du PCAET

PRECONISATION EES	
RESSOURCES	Energie partagée, RECIT, Oléron sous le soleil 17 (OSS17), L'Apec : l'Association de promotion de l'éolien citoyen (parc éolien de Bournezeau), Parc éolien d'Andilly-les-Marais - Association ANE!rs17, coopérative Enercoop

Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°8 : Densifier les centres-bourgs
Sous Axe	Tendre vers la sobriété foncière	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	L'étalement urbain éloigne les habitants et les commerces/services vers les périphéries, ce qui augmente les distances et les consommations d'énergie liées à la mobilité (notamment la voiture). A l'inverse de l'étalement, la densification urbaine permet d'optimiser l'espace et de réduire le bilan carbone d'un territoire. Cette action a été sélectionnée par les habitants de la CCSVL comme "action prioritaire". Ceci témoigne donc de l'intérêt qu'ils accordent à une forme de densification au sein de leur territoire. Il ne faut pas pour autant dégrader la qualité de vie et créer des effets d'"îlot de chaleur urbaine" qui proviennent d'une densification excessive et d'un manque d'intégration de la nature en ville.		
	Objectifs et mesures	Objectifs : limiter l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles en densifiant les centres bourg afin de réduire les distances à parcourir et conserver les espaces naturels Mesures : - Faire des études/diagnostics pour identifier le "foncier invisible" (les friches, les dents-creuses,...) - Modifier les règles d'urbanisme, initier la réflexion dans le PLUi (hauteur des bâtiments, coefficient d'emprise au sol etc.) pour assurer à la fois la place de la nature en ville et atteindre les objectifs de production de logements - Dynamiser les commerces/services en centre-ville et freiner le développement des zones industrielles et commerciales - Faciliter le développement des transports en commun et les parkings collectifs		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	- Programme Petites Villes de Demain (Luçon et Mareuil). - PLUi - SCoT - PLH			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL en lien avec les communes Service SVL concerné : Environnement, habitat, urbanisme, SCoT - mobilité.	Partenaire(s)	- Communes - Fédération des commerçants - Les acteurs de l'immobilier - CAUE - PNR MP
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants de la CCSVL et dans une moindre mesure commerçants de proximité. Prévoir une concertation avec le monde
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Maîtrise foncière (comment mobiliser le foncier lorsqu'on n'est pas propriétaire) - Maîtrise de la densification pour ne pas aboutir à des problèmes de voisinage - Grande diversité des communes (tenir compte des particularités de chaque commune) dont le patrimoine ne se prête pas toujours à la densification - Réticence des propriétaires - Contraintes réglementaires / juridiques (PLU)	Leviers Conditions de la réussite	- Engouement/volonté des élus - Présence d'espaces à conquérir (locaux vacants, dents creuses, fonds de jardins) - Nouveaux récits à construire avec les habitants pour leur permettre de se projeter dans des espaces plus denses mais aussi mieux desservis en services, commerces etc. - Attention à la circulation d'engins agricole dans les centres bourgs
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Dans le cadre des missions du service habitat et de la mission PVD	Financiers	Non identifié
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'hectares d'ENAF consommés chaque année - Nombre de logements construits en zone déjà urbanisée - Proximité des logements et des services/commerces	Objectif(s)	- Augmentation de la fréquentation des commerces de centres-villes - Diminution du nombre de locaux vacants en centre-ville - Réduction/arrêt de la construction dans les zones périphériques des villes - Augmentation de la qualité de vie des centres villes (ratio nombre d'espaces verts, services,...) - Baisse du bilan carbone associé à la mobilité à l'échelle du territoire
INDICATEURS D'IMPACT		Action levier permettant de limiter les distances parcourues et entraînant ainsi la réduction de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre liées au transport. l'action présente également des co-bénéfices en termes de conservation de l'espace naturel et d'émissions de polluants atmosphériques.		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu après l'adaptation des règles d'urbanisme à court terme
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	S'inspirer de la démarche de Sobriété foncière: https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-pilotes-de-sobriete-fonciere-guide-de-la-demarche-560			




Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°9 : Réhabiliter les friches industrielles
Sous Axe	Tendre vers la sobriété foncière	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Les friches urbaines et industrielles sont très nombreuses au sein du territoire de la CCSVL. Ainsi, le département de la Vendée compte à lui seul 325 friches urbaines et industrielles, équivalant à plus de 250 hectares selon une estimation de l'Etablissement public foncier de Vendée (EPF vendée). En parallèle, l'étalement urbain a tendance à augmenter.</p> <p>Lors des ateliers plan d'action dans le cadre de ce PCAET, les habitants ont souligné la nécessité de valoriser ces friches industrielles. Leur réhabilitation est un excellent moyen pour limiter l'étalement urbain.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : réutiliser le "foncier invisible" existant afin d'éviter la consommation de nouveaux espaces et améliorer le cadre de vie pour les habitants.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et de qualifier les friches existantes sur le territoire à travers un travail de prospection foncière - Réhabiliter les friches afin de développer/relocaliser l'industrie, ou créer des îlots de fraîcheur en ville, des jardins partagés, ... - Mettre en place un dispositif d'aide à l'immobilier pour les entreprises pour réutiliser l'espace existant. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Loi Climat et résilience (objectif 2050 de zéro Artificialisation Nette (ZAN)) - Programme PVD. 			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur de l'action : CCSVL. Service SVL concerné : Dév Eco, Environnement , urbanisme et foncier. Rôle SVL : Prospection foncière et mise en œuvre de l'action	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - L'EPF Vendée - Vendée expansion - Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) - Géovendée
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Promoteurs immobiliers et communes de Sud Vendée Littoral
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Identifier et qualifier les friches et définir un plan de conversion (priorisation à définir)	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du dispositif petites villes de demain pour dynamiser les territoires tout en participant à leur développement durable - Fiscalité favorable à la densification et à la revalorisation des friches existantes
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service dév éco/urbanisme).	Financiers	Au cas par cas. Il peut notamment s'agir de baisse de taxe foncière pour des promoteurs construisant sur un foncier complexe ou d'un dispositif d'aide spécifique.
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de friches requalifiées - Evolution de la surface de friches requalifiées - Limitation du nombre d'hectares d'ENAF consommés 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser toutes les friches - Diviser par deux le nombre d'hectares consommés d'ici à 2030 - Rendre certaines friches à la nature ou valorisation des surfaces pour des projets EnR
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect permettant la préservation des espaces naturels, l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie et la préservation de l'activité agricole. Elle aussi permet de limiter la construction dans les zones périphériques et donc les distances parcourues et l'empreinte carbone liée à l'usage de la voiture.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	Identification des friches à court termes et passage à l'action et requalification à moyen terme
PRECONISATION EES				

RESSOURCES

Identifier les friches : <https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>
Aides de l'Ademe pour la reconversion des friches: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220215/friches2022-31>


Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°10 : Renforcer les services de proximité et l'attractivité des centres-bourgs
Sous Axe	Développer les services et mixer les usages autour des pôles d'attractivité	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les habitants du territoire de la CCSVL souhaitent avoir des villes plus animées avec des commerces de proximité et plus d'habitants en cœur de ville. Dans le cadre de cette action, il convient de prendre en compte les logements vacants qui représentent en 2018, 6,1% de l'ensemble des logements sur le territoire (Source : INSEE, 2021).		
	Objectifs et mesures	Objectif : rendre les cœurs de bourgs plus dynamiques et propices au lien social en tentant de limiter l'effet "dortoir" et les besoins en déplacement vers les grands centres urbains et les zones commerciales en périphérie. Mesures : - Créer des commerces multi-fonction et/ou cafés associatifs dans les centres-bourgs - Développer des marchés de producteurs - Eviter/lutter contre les déserts médicaux - Faire émerger des associations de citoyens - Soutenir les commerces pour leur installation ou le maintien de leur activité dans les centres-bourgs - Favoriser la mutualisation de sites de développement de l'art, de la culture et du sport		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Programme Petites Villes de Demain (PVD)			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Communes Service SVL concerné : Urbanisme, dév éco Rôle SVL : Animation et coordination	Partenaire(s)	- Associations citoyennes - Financeurs publics (Département, Région, Etat, Europe)
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants et commerçants des centres bourg
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service développement économique) - Rachats de locaux (préemption) par les municipalités, locaux vétustes et inoccupés en centre-ville	Leviers Conditions de la réussite	- La création de lien social peut faire naître une dynamique vertueuse qui facilitera la mise en place d'autres actions (covoiturage, coliving, etc.) - L'engouement des habitants pour la mise en œuvre de cette action en vue de ramener de la vitalité dans leur territoire.
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Au sein de la CCSVL, cette action pourra être conduite par l'équipe en charge du développement économique en appui avec les autres services concernés.	Financiers	Aide financière à prévoir pour compléter les moyens des communes et les aides de l'Etat.
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Fréquentation et animation des cœurs de villes - Evolution du nombre de commerces vacants dans les centres-villes - Nombre de nouveaux commerces créés dans les centres-villes - Réduction des distances pour effectuer des courses du quotidien	Objectif(s)	- Recenser tous les locaux vacants des centres-villes et mettre en place des projets de valorisation - Organiser des événements en centre-ville afin de ramener de la vitalité (art, culture, sport, exposition, ...) - Incitation et engouement pour l'utilisation des mobilités douces en centre-ville
INDICATEURS D'IMPACT		Action levier permettant de limiter les distances parcourues par les habitants et entraînant ainsi la réduction de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre liées au transport.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu

	<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	
PRECONISATION EES		
RESSOURCES	Programme Petites villes de demain: https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45	


Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°11 : Créer des tiers-lieux dédiés à l'entrepreneuriat et au co-working
Sous Axe	Développer les services et mixer les usages autour des pôles d'attractivité	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	L'une des volontés des populations pendant la concertation était de renforcer le lien social sur leur territoire. Aujourd'hui, les tiers-lieux sont les nouveaux lieux d'émancipation et d'initiatives collectives. Dans un contexte de dévitalisation des centres-villes, les tiers-lieux se présentent comme une alternative intéressante pour revitaliser les centres-bourgs.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : limiter l'effet "dortoir", les besoins en déplacement vers les grands centres-urbains (notamment la Roche-sur-Yon) et créer du lien social</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de faisabilité afin de définir les conditions de mise en place du tiers-lieux - Réaliser une prospection foncière - Répondre à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de bénéficier du soutien de l'Etat <p>Actions liées : Action 9 (Réhabiliter les friches industrielles), il conviendra de reconvertir une friche existante ou de mobiliser des locaux vacants afin de les valoriser.</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Dispositif Petites Villes de demain Stratégie portée par le service développement économique.			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Développement économique Rôle SVL : - Mise en oeuvre - Animation et coordination	Partenaire(s)	- Les autres collectivités (Région, Départements, Communes) - Chambres consulaires - Associations et entreprises - EPF Vendée - Collectifs citoyens
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants et entreprises du territoire de la CCSVL.
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Ne pas limiter ces lieux aux grandes villes (type Luçon), mais également réfléchir à une implantation dans les pôles secondaires	Leviers Conditions de la réussite	- Avec le Covid, beaucoup de personne souhaitent se reconvertir et/ou télétravailler sans le faire nécessairement à domicile - Peut générer des revenus pour les communes qui accueillent ces structures - Bien-être et lien social sur le territoire - Bâtiment potentiel à l'épinasse (Vendéopôle de Sainte-Hermine)
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission économie)	Financiers	Le coût de l'action dépendra des circonstances de la mise en place. Un financement peut être obtenu par l'intermédiaire de la labellisation bas carbone.



INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lieux créés - Nombre d'adhérents / utilisateurs du service - Nombre d'entreprises accompagnées 	Objectif(s)	Créer au moins deux tiers-lieux sur le territoire d'ici à 2026.
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect permettant de réduire les consommations et émissions liées au transport, en réduisant les distances parcourues. L'action peut également permettre de créer de l'activité économique sur le territoire et du lien social.		
	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Méthodologie tiers lieu Label bas carbone : https://www.climatlocal.com/ La mairie de Préaux, près de Rouen (Seine-Maritime) a décidé d'utiliser certains espaces inoccupés de la maison commune en aménageant un espace de coworking. cf: https://actu.fr/normandie/preaux			

Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°12 : Favoriser le foisonnement des usages en matière d'habitat
Sous Axe	Développer les services et mixer les usages autour des pôles d'attractivité	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Deux problématiques majeures autour du logement ont été relevées lors de la concertation avec les habitants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un isolement social croissant notamment chez les personnes âgées. En effet, une personne âgée sur 4 (24 %) est isolée (contre 16 % en 2010). Quatre millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules. Un tiers des Français de ce groupe d'âges n'a plus personne à qui parler de ses problèmes personnels, et 300 000 personnes parmi elles sont dans un isolement extrême. Le phénomène d'isolement ne concerne pas que les personnes âgées, les plus jeunes sont aussi touchés. - Une difficulté à loger les saisonniers, très nécessaires pour les activités agricoles sur le territoire de la CCSVL <p>Des pistes de solution sont à chercher dans la mutualisation des logements, le regroupement de certaines personnes isolées et une réflexion sur la temporalité des usages des bâtiments.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : limiter les besoins en termes de construction neuve tout en apportant une réponse à la tension actuelle constatée sur le marché du logement (notamment pour le logement des saisonniers) en optimisant l'usage des bâtiments existants mais aussi lutter contre l'isolement social sur le territoire, notamment des personnes âgées.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La requalification de logements (notamment vacants) en logements adaptés pour les seniors - Une réflexion sur la mobilisation de logements pour des temporalités courtes, notamment pour les saisonniers - Adaptation de certaines règles d'urbanisme pour permettre les logiques BIMBY - Réfléchir à la création d'un éco-hameau/éco-village pour accueillir les personnes multigénérationnelles désireuses d'une vie collective (soutien, partage, lien social, activités, ...) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<p>Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Contrat local de santé (accompagnement des seniors)</p>			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	<p>Porteur : CCSVL</p> <p>Services SVL concernés : Habitat, CLS</p> <p>Rôle SVL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre - Animation et coordination 	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes via les CCAS/CIAS - Les associations de personnes âgées - Les entreprises qui emploient des travailleurs saisonniers - Les propriétaires de bâtiments vacants pendant une partie de l'année (comme les internats par exemple).
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants du territoire en particulier les personnes âgées, saisonniers.
FREINS ET LEVIERS	<p>Freins</p> <p>Points de vigilance</p> <p>Difficultés potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La réticence de certains habitants qui préfèrent vivre seuls et dans des maisons individuelles. 	<p>Leviers</p> <p>Conditions de la réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Créer des espaces qui soient propices au lien social - Permettre de limiter le besoin de surface en augmentant l'utilisation des bâtiments - Concevoir ou réhabiliter des bâtiments en pensant à leurs différents usages au cours de l'année
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission habitat) 	Financiers	<p>Prévoir des coûts pour le travail de diagnostic qui permettra de monter des programmes immobiliers répondant à la demande (cabinet d'étude)</p> <p>La mise en œuvre dépendra du niveau d'ambition et de la faisabilité</p>

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements intergénérationnel ou Coliving construits - Réponde à la demande des saisonniers en termes de logement (Nombre de petits logement créés pour les saisonniers) - Taux d'occupation des logements à l'année 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Loger confortablement tous les saisonniers d'ici 2026 - Améliorer le bien-être des personnes âgées et réduire de l'isolement social
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect permettant de limiter les besoins pour la construction de nouveaux bâtiments du fait de la mutualisation. Cette action permet ainsi d'éviter des émissions de GES ainsi que des impacts sur la biodiversité qui auraient été générés par l'étalement urbain.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	<p>A l'école Saint-Philbert (Noirmoutier), les familles aux revenus modestes peuvent s'offrir une semaine à la mer en logeant dans les classes spécialement réaménagées pour l'occasion par les parents d'élèves. cf: https://www.franceinter.fr/emissions/l-esprit-d-initiative/l-esprit-d-initiative-24-aout-2020 Loiret - chapitre Ressource pour l'éco-hameau, un projet d'éco-village participatif aimerait inventer un nouveau modèle de logement intergénérationnel.</p>			

Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°13 : Développer un Schéma Directeur des Mobilités
Sous Axe	Accompagner et développer une offre de mobilité durable	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les déplacements représentent 32 % des émissions de GES et 25 % de la consommation d'énergétique du territoire de Sud Vendée Littoral. 70 % de la consommation d'énergie correspond au trafic routier. La loi LOM de décembre 2019 permet aux EPCI de devenir autorité organisatrice de mobilité (AOM) sur leur territoire. Le conseil communautaire de Sud Vendée littoral a fait ce choix et a donc modifié ses statuts afin de prendre en charge la compétence à compter du 1er juillet 2021.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : organiser les mobilités à l'échelle du territoire pour limiter les GES à travers différents axes comme le développement des modes actifs ou alternatif à la voiture individuel, le renforcement de l'offre de transport en commun et l'intégration de la mobilité durable dans l'aménagement du territoire.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un Schéma Directeur des Mobilités - Affiner et compléter les éléments de diagnostic dont dispose le territoire en matière de transport et mobilité (différents types de mobilités zones rurales/urbaines, flux et transports de marchandises, TER,...) - Définir un programme d'action et le mettre en œuvre. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Articulation avec le SCoT, la politique touristique porté par la SPL, le développement économique et le programme PVD (Luçon notamment)			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : SCoT & Mobilités en lien avec SPL, dév éco Rôle SVL : - Mise en oeuvre - Animation et coordination	Partenaire(s)	Cap Vendée SNCF SyDEV Région Pays de la Loire Vendée Tourisme Association Ruptur (guide mobilité) Association Elise Communes centres (Luçon, Nalliers pour la halte TER,...)
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	-Habitants et entreprises du territoire
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- La réticence potentielle des usagers à des mesures défavorisant l'usage de la voiture individuelle (piste cyclable, ect)	Leviers Conditions de la réussite	- La mise à profit d'appels à projets - La communication autour des nouvelles offres
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Création d'un poste : conduit par le service SCoT & mobilité	Financiers	Etude spécifique pour un schéma directeur : 30 000 € Coût dépendant des projets à mener.
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Répartition modale locale - Nombre de km de pistes cyclables - Nomre d'utilisateurs des transports en commun - Nombre d'infrastructures permettant une mobilité alternative (aires de covoiturages, stations multi-énergie, infrastructures de recharge électrique, etc.)	Objectif(s)	- Réduire de 5% de la part modale de la voiture individuelle pour l'amener en deça des 90%
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action levier pouvant contribuer à la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES et des émission de polluants par son effet sur la limitation des déplacements, l'évolution des motorisations et le recours accru aux mobilités douces.		
		<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		- 18 mois pour la validation du

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	Schéma - 5 ans pour de mise en œuvre
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Cf. Solutions proposées par le guide de Ruptur			

Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°14 : Développer une offre de transport adaptée aux personnes en situation de mobilité réduite
Sous Axe	Accompagner et développer une offre de mobilité durable	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La loi LOM comporte plusieurs mesures visant à améliorer les offres de services de transport pour les personnes à mobilité réduite. Elle rend obligatoire la collecte des données liées à l'accessibilité dans les réseaux de transports collectifs (tous modes) et en voirie. De plus, la LOM ajoute les balises dans les données liées à la mobilité, impliquant l'obligation d'ouverture de ces données.		
	Objectifs et mesures	<p>Le contexte rural de Sud Vendée Littoral en fait un territoire où la thématique d'inclusion est d'autant plus importante à traiter.</p> <p>Objectifs : répondre aux besoins de déplacements des personnes à mobilité réduite et lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées (lien avec le CLS)</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier l'accessibilité des réseaux de transports collectifs afin de détecter les services à améliorer - Développer des infrastructures afin de les rendre plus adaptées aux personnes à mobilité réduite. - Dimensionner et créer une offre de TAD (transport à la demande) adaptée aux personnes à mobilité réduite 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	CLS			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : SCoT & Mobilités en lien avec le CLS Rôle SVL : - Elaborateur du service	Partenaire(s)	Région Communes Associations locales à définir....
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Habitants, séniors
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Les surcoûts et les émissions supplémentaires liés à un faible taux de remplissage	Leviers Conditions de la réussite	- Une partie des coûts peut être compensée par le prélèvement du versement mobilité des entreprises. - La conduite d'une étude préparatoire afin de l'adapter au mieux aux besoins. - La communication autour de l'offre.
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Mutualisé avec l'action 13	Financiers	A évaluer
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de localités desservies - Nombre de personnes utilisant le service - Enquête de satisfaction du service	Objectif(s)	- 100% du territoire est couvert par un service TAD d'ici 6 ans
INDICATEURS D'IMPACT	Action ne contribuant pas nécessairement à la réduction des émissions de GES sur le territoire.			
		<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers un aménagement de proximité et une mobilité durable	Action n°15 : Favoriser une intermodalité autour des centres bourgs
Sous Axe	Accompagner et développer une offre de mobilité durable	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les déplacements représentent 32 % des émissions de GES et 25 % de la consommation d'énergétique du territoire de Sud Vendée Littoral. 70 % de cette consommation d'énergie correspond au trafic routier. La présence d'une unique gare sur le territoire fait de l'intermodalité un levier important pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle.		
	Objectifs et mesures	Objectifs : - Développer une offre de transports adaptée aux besoins locaux permettant d'offrir une alternative à la voiture individuelle Mesures : - Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement d'une mobilité intermodale (parking de covoiturage, développement des transports en commun, liaisons piétonnes et vélo intra et intercommunales, stationnement, développement des équipements à vélo, autopartage, transport à la demande). - Développer la captation des véhicules de tourisme d'une journée vers une zone dédiée à Luçon et installer des navettes à horaires adaptés vers le littoral. - Faire converger l'offre de transport en commun et les offres alternatives du territoire aux horaires du passage du TER à Luçon (la gare de Luçon comme pilier de l'intermodalité en SVL)		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Stratégie dév éco, PVD, SPL tourisme			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Mobilités en lien avec SPL et dév éco Rôle SVL : - Mise en oeuvre	Partenaire(s)	Cap Vendée SNCF SyDEV Région Pays de la Loire Communes concernées (Luçon, Mareuil, Sainte-Hermine, Challé, Le littoral) Les entreprises
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Habitants, notamment ceux empruntant régulièrement la ligne de TER à Luçon.
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Les habitudes, les préjugés et la méconnaissance de l'offre existante.	Leviers Conditions de la réussite	- Connaissance des besoins des habitants - Communication autour de l'évolution de l'offre
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Mutualisé avec l'action 13	Financiers	Dépend des mesures mises en place
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'utilisateurs des services de transport en commun	Objectif(s)	- Les principaux lieux de dessertes disposent d'une offre multimodale (gares de train, gares routières, parkings de covoiturage)
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action levier pouvant contribuer à la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES et des émissions de polluants par son effet sur la limitation des déplacements en voiture individuelle.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		

	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	
PRECONISATION EES		
RESSOURCES	Action D.1.1 du plan d'action CA grand cognac https://www.territoires-climat.ademe.fr/download/1869/demarche-fichier	



Axe stratégique	Vers une préservation et une valorisation des ressources de façon responsable	Action n°16 : Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Sous Axe	Accompagner la mise en place d'un système agricole et alimentaire durable	

DESCRPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Sud Vendée Littoral est un territoire à dominante rurale où l'on trouve 696 exploitations agricoles et 16 entreprises agro-alimentaires. La surface agricole utile (SAU) s'élève à 73 869 hectares ce qui représente 78 % de la surface totale du territoire.</p> <p>Sud Vendée Littoral connaît une certaine diversité sur ses productions agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dominante céréale dans la plaine de Luçon, une partie sur Mareuil et les marais desséchés de la baie d'Aiguillon (St Michel en l'Herm, Triaize, Champané, Chaillé les Marais, etc...) - Une dominante élevage bovin sur le secteur de Ste Hermine et la partie sud Marais du territoire, avec la présence de prairies permanentes (Zone humide du Marais Poitevin). <p>La production céréalière représente 37% de la production, 23% en polyculture-élevage, 22% en production bovine et/ou lait. Viennent ensuite les volailles avec 11%, les ovins-caprins-porcins avec 3% et les cultures spécialisées avec 3%.</p> <p>Plusieurs signes officiels de qualités sont présents sur Le territoire Sud Vendée Littoral. On retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture biologique pour 35 exploitations - L'AOC Fiefs Vendéen dénomination Mareuil sur Lay pour 350 ha et quelques hectares sur le Gué de Velluire - 1 AOP : le beurre Poitou Charentes 		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : créer une dynamique partagée entre les acteurs locaux des secteurs agricoles et alimentaires pour en assurer la transition</p> <p>Proposition : favoriser la part des produits agricoles locaux dans la restauration collective, les restaurants, les distributeurs, les consommateurs en vente directe et les rendre accessibles à tous les publics</p> <p>Mesures :</p> <p>Dans un contexte où l'agriculture et l'alimentation dont les 3/4 de la consommation d'énergie est issue des produits pétroliers et qui représentent 37% des émissions de GES sur le territoire de SVL : il est nécessaire de tendre vers des pratiques agroécologiques moins vulnérables aux changements climatiques et mieux rémunérateurs pour les professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic du système agricole et alimentaire local (Cf. SCoT) - Réduire le gaspillage alimentaire pour tendre vers le zéro déchet - Mobiliser les acteurs locaux pour définir une vision partagée, des objectifs communs et des actions - Créer une charte d'engagement dans la démarche - Faire vivre la démarche en organisant des animations (ex : formation à destination des étudiants ; portes ouvertes dans les exploitations) - Porter ceux sur lesquelles la collectivité peut avoir la maîtrise d'ouvrage (ex : approvisionnement en produits locaux et de qualité dans les établissements publics de restauration collective, notamment via les marchés publics) <p>Le Projet Alimentaire Territorial doit permettre de structurer une filière alimentaire locale en rapprochant les différents acteurs : producteurs (dont micro-filières), transformateurs, distributeurs, consommateurs, en donnant un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.</p> <p>Le PAT pourra porter sur plusieurs enjeux : agro-écologie, circuits courts de proximité alimentaires, santé et environnement, transmission des exploitations, rémunération de l'agriculture, etc.</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Dév éco, SPL tourisme, CLS, déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Environnement -cuisine centrale en lien avec les services concernés (dév éco, CLS, déchets, SPL) Rôle SVL : Mise en œuvre	Partenaire(s)	GAB Chambre d'agriculture INRA Paysans de nature AMAP PNR La maraichine Réseau départemental, ...

	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Agriculteurs Acteurs de l'agro-alimentaire Acteurs de la distribution Acteurs de la restauration Consommateurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Tous les producteurs ne peuvent pas faire du local - Le prix du local peut être prohibitif - La loi Egalim impose 50% de produits sous signe de qualité sans garantie d'origine - Le diagnostic agricole donne une dominante à l'agriculture céréalière, qui se porte vers l'agroalimentaire national et international, alors que le PAT se tourne vers une agriculture maraîchère locale de qualité en circuits courts; ce qui, de fait, instaure la présence dans le plan des producteurs maraîchers (GAB 85, paysans de nature, ...).	Leviers Conditions de la réussite	- Il est possible de s'inspirer de CC voisines via les réseaux (départemental et régional) - La mise à jour récente du recensement agricole (2020) va permettre de réaliser un diagnostic précis de l'agriculture local - La loi EGAlim, art. 257 au 01/01/2024, 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de production bio.
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Pilotage de l'action par les agents PCAET-cuisine centrale + appui d'un prestataire	Financiers	- Conventions partenariales avec la chambre d'agriculture et frais divers liés à l'animation (10 à 20 000 euros par an) et partenariats avec le GAB85, le PNR, le Département
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'acteurs intégrés dans la démarche, par type - Nombre d'animation et de personnes sensibilisées, informées - Part des produits locaux et sous signe de qualité dans les établissements publics de restauration collectivité	Objectif(s)	- Valider une feuille de route partagée et faire signer la charte associée par un maximum d'acteurs - Au moins 50% des produits travaillés en cuisine centrale issus de productions locales à horizon 6 ans. - 2024 les obligations de la loi EGAlim et 2030 tendre vers 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, avec un accompagnement particulier des producteurs bio et une aide à la construction, l'accompagnement et le maintien des micro-filières
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action levier permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES grâce à des pratiques agro-écologiques favorables et le développement de circuits courts de proximité et la séquestration de carbone par la préservation des surfaces agricoles		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	- 1 an pour l'élaboration du PAT - 5 ans d'animation
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				


Axe stratégique	Vers une préservation et une valorisation des ressources de façon responsable	Action n°17 : Maintenir et développer les prairies permanentes
Sous Axe	Accompagner la mise en place d'un système agricole et alimentaire durable	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Par leur rôle dans les cycles du carbone et de l'azote, les sols échangent en permanence avec l'atmosphère des gaz à effet de serre. Bénéfique pour la fertilité des sols agricoles, la séquestration de carbone sous forme de matière organique permet de réduire la teneur en CO2 de l'atmosphère, faisant des sols agricoles un acteur majeur des évolutions climatiques en cours et de leur atténuation. Les stocks de carbone sont élevés sous forêts et prairies où il convient de les préserver, voire développer.</p> <p>Près de 25% du stock carbone existant sur Sud Vendée Littoral correspond aux prairies permanentes. Néanmoins, ce stock connaît une légère diminution annuelle du fait de la diminution des prairies au profit des grandes cultures. En effet les éleveurs se heurtent actuellement à une économie peu favorable engendrant une baisse de cette activité.</p> <p>Au-delà de l'enjeu de la séquestration carbone, le maintien et le développement des prairies permanentes sont essentiels pour limiter l'érosion de la biodiversité et lutter contre le risque inondation.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif: créer les conditions favorables au maintien voire au développement des prairies permanents, en lien étroit avec les systèmes d'élevage, et contribuer à l'amélioration des connaissances autour du stockage carbone dans ces écosystèmes, tout en limitant la fertilisation minérale.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de promotion du rôle des prairies et des synergies avec l'élevage - Accompagnement dans la valorisation des changements de pratique via l'obtention de crédits carbones associés au label Bas Carbone (méthode "Grande Culture" ou "Carbon-Agri") - Accompagnement à l'installation des jeunes éleveurs - Développement des circuits de proximité pour une meilleure valorisation des produits d'élevage locaux issus de produits naturels gérés en extensive <p>Actions liées : 16, 17, 34</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	NA			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CC SVL Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Coordinateur et facilitateur	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture - Association de sauvegarde des races - CEL (Conservatoire des Espaces du Littoral) - CIVAM - LPO - PNR - Fédération de chasse - ADDEAR - GAB - Terres de lien - Réseau Paysan Nature - Société Eloi
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Eleveurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à l'équilibre méthane émis / carbone stocké - Tendance à la baisse de l'élevage 	Leviers Conditions de la réussite	- La valorisation économique des produits d'élevage extensif est essentielle
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Mutualisé avec l'action 16

INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Balance de la surface de prairies permanentes - Nombre d'éleveurs - Surface concernée par des MAEC en lien avec les prairies et l'élevage 	Objectif(s)	- Maintenir et développer la surface de prairies permanentes
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action à impact direct permettant d'éviter le destockage de carbone lié au changement d'affectation des sols par le maintien des prairies permanentes sans fertilisation		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	2 à 4 ans
PRECONISATION EES				



Axe stratégique	Vers une préservation et une valorisation des ressources de façon responsable	Action n°18 : Accompagner la profession agricole dans le développement des cultures de légumineuses, de prairies temporaires et de cultures légumières
Sous Axe	Accompagner la mise en place d'un système agricole et alimentaire durable	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>La plantation de légumineuses (fabbacées) et légumes dans les cultures porte plusieurs avantages dont celui de permettre la diversification et l'allongement des rotations, éléments essentiels augmenter la résilience des cultures et limiter les besoins en produits phytosanitaires.</p> <p>Les légumineuses ont aussi la particularité de pouvoir fixer l'azote de l'air. Cela est rendu possible par l'association symbiotique qu'entretiennent ces plantes avec des bactéries fixatrices d'azote, les rhizobiums.</p> <p>On cultive deux types de légumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les légumineuses à graines, utilisées en alimentation humaine et/ou animale (lentilles, pois,...) ; - les légumineuses fourragères cultivées seules au sein de prairies artificielles ou en association avec d'autres espèces au sein de prairies permanentes ou temporaires et destinées exclusivement à l'alimentation animale (luzerne, trèfle,...). <p>Les exploitants sur ce territoire ont déjà su développer ces nouvelles cultures en signant des contrats avec des coopératives, notamment avec la CAVAC. Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 245 ha de légumes industriels comme les haricots verts, petits pois... - 455 ha de légumes secs (Mogette de Vendée, haricots blancs...) - 431 ha de lentilles 		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : développer la production de légumineuses et légumes pour favoriser l'allongement des rotations et la fixation de l'azote dans les sols. De manière générale, encourager les agricultures multiples dont l'agriculture biologique et l'agriculture bio de conservation (ABC).</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail par la Chambre d'Agriculture (avec les professionnels plaine/bocage) - Mise en place d'un groupe de travail par le GAB 85 (avec les professionnels plaine/bocage), cohérence avec l'objectif de développement de l'agriculture Bio et efficacité du fait d'une étude comparative - Réalisation d'une étude de marché pour vérifier les opportunités de développement - Accompagner l'évolution de la demande locale pour les légumineuses et légumes - Accompagner la mise en relation des éleveurs et producteurs de légumineuse pour favoriser la création de débouchés locaux - Accompagnement les producteurs dans la valorisation de leur changement de pratique via l'obtention de crédits carbone liés à la méthode "Grande cultures" du label Bas Carbone <p>Actions liées : n°16</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	NA			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Chambre d'Agriculture 85 et GAB 85 Service SVL concerné : Rôle SVL : participation au GT et facilitation	Partenaire(s)	GIE légumes secs GAB OS CIVAM
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Agriculteurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Besoin d'adapter les cultures au marché pour garantir l'existence de débouchés - Les augmentations de surface provoque des baisses de prix	Leviers Conditions de la réussite	- La CC Vendée Sèvre Autise à inscrit une action similaire dans son PCAET : possible de créer des synergies voire mutualiser certains dépenses
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Mutualisé avec l'action 16


INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Surface de cultures de légumineuses et de légumes supplémentaires (ha) - Emissions de GES évitées (kTéqCO2/an)	Objectif(s)	- X hectares de cultures annuelles supplémentaires - 10% de la surface SAU
INDICATEURS D'IMPACT		Action levier permettant de favoriser le séquestration d'azote dans les sols. Aussi, bien que l'impact en termes d'émissions ne se matérialisera pas directement sur le territoire, cette action peut limitée l'empreinte carbone liée à la consommation de produits phytosanitaires via l'allongement des rotations.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	2 à 4 ans
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Centre de ressources sur l'agro-écologie : https://osez-agroecologie.org/ Cf. Pays de St Gilles, les fiches agricoles sur les pratiques			

Axe stratégique	Vers une préservation et une valorisation des ressources de façon responsable	Action n°19 : Mettre en place une démarche pilote d'économie circulaire à l'échelle d'une zone d'activité
Sous Axe	Accompagner l'économie circulaire et tendre vers le zéro déchet	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Selon l'ADEME, 342 millions de tonnes de déchets sont produites en France tous les ans soit 4,9 tonnes par habitant. La LTECV d'août 2015, définit comme objectif la réduction de 50 % des déchets stockés à l'horizon 2025.</p> <p>La gestion collective des déchets d'entreprises, sur une zone d'activités par exemple, est un moyen d'améliorer les pratiques de gestion des déchets, en rendant accessible à toutes les entreprises, y compris les plus petites, le tri et la valorisation des déchets.</p> <p>La Communauté de communes de Sud Vendée Littoral recense 40 zones d'activités aménagées, sur une superficie totale d'environ 543 hectares. Il existe donc un enjeu important de mutualisation de la collecte de ces déchets pour le territoire.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : mettre en place une démarche pilote de gestion des déchets à l'échelle d'une Z.A afin de lancer une dynamique d'optimisation des déchets pour l'ensemble des Z.A du territoire (démarche d'économie circulaire).</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier une zone d'activité constituée d'acteurs volontaires et dont les enjeux sont pertinents (réalisation potentielle d'une étude d'opportunité) - Mettre en place un groupe de travail rassemblant des représentants de la zone d'activité concernée - Rédiger et diffuser une note de retour d'expérience à destination d'autres Z.A du territoire ayant un objectif d'initiation - Identifier des outils innovants comme la comptabilité triple capitale (Cf. Ruptur) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	<p>Plan déchets Stratégie portée par le service développement économique</p>			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Service Développement économique et déchet Rôle SVL : Instigateur, accompagnateur, tiers de confiance	Partenaire(s)	Entreprises, Réseau A3P (économie circulaire), ADEME (optigede), Trivalis, CCI Réseau Ruptur
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Zones d'activités
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Intérêt des entreprises pour la démarche	Leviers Conditions de la réussite	- Prise en compte de l'existant (étude existante) - Animation de la démarche
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service déchets/développement économique)	Financiers	A évaluer
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<p>- Bilan de l'opération pilote :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de participation au GT 2. Tonnage de tri sélectif 3. Réduction des coûts/ du nombre de passages <p>- A terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'entreprises faisant parties d'une Z.A s'investissant dans la mise en place d'une gestion collective des déchets 2. Tonnage de tri sélectif 3. Réduction des coûts/ du nombre de passages 	Objectif(s)	- Une démarche est aboutie et les résultats sont répliquables à l'échelle d'autres zones

INDICATEURS D'IMPACT	 	Action ayant un impact modéré en permettant la réduction de la consommation d'énergie et les émissions de GES dues aux passages moins fréquents des services de ramassage de déchets.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	18 mois de mise en place, 3 ans de suivi
		<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	https://www.optigede.ademe.fr/ Exemple de l'entreprise "Cafés Albert" (La Roche /Yon) mise en place d'une démarche zéro déchets			

Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°20 : Elaborer une politique de prévention des déchets en vue de la mise en place de la redevance incitative (RI)
Sous Axe	Accompagner l'économie circulaire et tendre vers le zéro déchet	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Selon l'ADEME, 342 millions de tonnes de déchets sont produites en France tous les ans soit 4,9 tonnes par habitant. La LTECV d'août 2015, définit comme objectif la réduction de 50 % des déchets stockés à l'horizon 2025.		
	Objectifs et mesures	<p>Conformément à ces exigences réglementaires et à la volonté d'optimisation constante du service public d'élimination des déchets, la Communauté de Communes ne de Sud Vendée Littoral souhaite déployer un plan de prévention des déchets et étudier la mise en place de la redevance incitative sur son territoire. Cette étude aura lieu sur la période 2023-2024, pour une mise en place en 2026.</p> <p>Objectif : définir un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour inciter les habitants à limiter la production d'ordures ménagères et accroître le tri et le réemploi.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une étude préalable / étude de faisabilité - Définir un planning de déploiement de la tarification incitative (RI) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Plan de gestion des déchets (PLPDMA)			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Déchets Rôle SVL : Mise en place et portage	Partenaire(s)	Bailleurs, communes, Trivalis Tissu associatif, Ruptur
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants et entreprises du territoire
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Difficultés à faire passer le message souhaité à tous les usagers (résidences secondaires, habitat vertical, touristes, ...).	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable pertinente - Communication adaptée et pertinente - Portage politique des élus de la collectivité - Grille tarifaire avec une véritable incitativité
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service déchets)	Financiers	Etude préalable : 100 000 € Matériel : 1 000 000 €
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnages en déchetteries - Tonnages d'ordures ménagères (caractérisation) - Tonnages de tri sélectif/taux de refus - Réduction des coûts de service 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer de 30 % des ordures ménagères, 3 ans à partir de sa mise en place - Augmenter de 15 % les tonnages de tri (verre et RSHV), 3 ans à partir de sa mise en place - Réduction de 20% des coûts de service par des passages moins fréquents - Tendre vers le zéro déchets en 2050
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect permettant la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES grâce aux passages moins fréquents des services de ramassage de déchets et aux économies liées au recyclage. L'action a des co-bénéfices en termes de réduction de la pollution plastique et d'économies financières pour la collectivité.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	1 an d'étude préparatoire puis action en continu

PRECONISATION EES	
RESSOURCES	https://www.optigede.ademe.fr/ https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/instauration-extension-tarification-incipitative-financement-letude-prealable

Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°21 : Créer un lieu ayant des fonctions de ressourcerie, recyclerie et/ou matériauuthèque
Sous Axe	Accompagner l'économie circulaire et tendre vers le zéro déchet	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	De l'ordre de 3 à 6 % des encombrants déposés en déchetteries sont réutilisables. Sud Vendée Littoral dispose de 11 déchetteries sur son territoire. Elle a déjà expérimenté des espaces de réemploi dans plusieurs d'entre elles : Luçon, Chaillé-les-Marais, Sainte-Hermine, La Faute-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Créer un espace de recyclerie ou développer les espaces de réemploi afin de valoriser les encombrants pouvant l'être, réduire les tonnages à traiter par le collectivité, créer de l'emploi social et œuvrer pour la circularité. "Faire du déchet une ressource, une richesse, une matière première" (économie bleue)</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener sur une réflexion sur la création d'un site de recyclerie unique ou du développement de la formule d'espaces de réemploi. - Le cas échéant, créer une convention partenariale avec un acteur de l'économie sociale et solidaire du territoire pour la gestion de la recyclerie (Emmaüs par exemple) - Organiser des actions de sensibilisation du public au réemploi (ateliers low-tech, visite de sites) - S'inspirer du guide Ruptur "Le Coup d'Après" sur la solution 3.1 , actions 35, 36, 37, 38, 39. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Plan déchets			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Déchets Rôle SVL : Mise en place	Partenaire(s)	Trivalis, acteurs de l'économie sociale et solidaire, structure de réinsertion ADEME Association Ruptur Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de Loire
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Déchetteries de Sud Vendée Littoral, habitants du territoire
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Difficulté à trouver un espace adapté	Leviers Conditions de la réussite	- Association à une structure tierse - Un fort engagement de la collectivité tout au long du projet - Des soutiens financiers des institutionnels
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (prévention déchets)	Financiers	Dépendant du modèle économique retenu et d'acquisition ou non d'un espace
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Part des déchets détournés - Nombre d'objets qui obtiennent une seconde vie - Nombre de visiteurs annuels de la recyclerie ou des centres de réemploi - Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - 3% des déchets sont réutilisés - x visiteurs annuels de la recyclerie ou des centres de réemploi - x personnes ayant participé à des actions de sensibilisation
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action à impact indirect permettant notamment de réduire les consommations d'énergie et émissions liées au traitement des déchets. Le fait de donner une seconde vie à des équipements et matériaux permet aussi d'éviter des consommations et émissions dans les territoires où ils sont initialement produits.		
		<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	18 mois
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	https://www.optigede.ademe.fr/			




Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°22 : Massifier le compostage avec des composteurs individuels ou collectifs
Sous Axe	Accompagner l'économie circulaire et tendre vers le zéro déchet	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Selon l'ADEME, la France génère environ 50 millions de tonnes de déchets organiques soit environ 700 kg par habitant. Les déchets biodégradables comprennent les épluchures de légumes et autres restes alimentaires, les déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...). Ils représentent près de 40 % des déchets produits par un ménage. La loi AGEC a avancé la date de la généralisation du tri et de la collecte séparée des biodéchets à tout le territoire au 31 décembre 2023.		
	Objectifs et mesures	Objectif : réduire la quantité de déchets organiques non compostés et anticiper la réglementation Mesures : - Réaliser une étude préalable afin d'évaluer l'état initial des pratiques, d'identifier les freins au compostage, les gisements d'évitements et les moyens à déployer. - Installer/accompagner les habitants dans la mise en place de composteurs partagés sur l'espace public - Distribuer des composteurs individuels aux familles le souhaitant - Sensibiliser la population au compostage		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Cf. les obligations de la La feuille de route FREC (Economie circulaire) : Tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs y compris les ménages dès le 1er janvier 2024 Plan déchets			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : déchets Rôle SVL : Instigateur, accompagnateur	Partenaire(s)	Bailleurs sociaux - acteurs de l'ESS - ADEME (Optigere)
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants et entreprises de Sud Vendée Littoral
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Conflits de voisinage pouvant survenir quant aux emplacements des aires de compostage collectif - Difficulté à mobiliser les familles	Leviers Conditions de la réussite	- Choix du site d'installation - Implications des habitants et motivations - Portage politique fort - Assurer un suivi et un accompagnement du dispositif pour assurer son efficacité et sa pérennité
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service déchets)	Financiers	- 40 € par composteur individuel - 250 € par composteur collectif
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Part de la population bénéficiant d'une solution de compostage individuel ou collective - Nombre de composteurs individuels distribués - Nombre de composteurs collectifs distribués	Objectif(s)	- 100% à horizon 2024
INDICATEURS D'IMPACT	 Action à impact indirect permettant la réduction de la consommation d'énergie et des émissions dues au passage moins fréquents des services de ramassage de déchets. Sous certaines conditions, le compostage de ces déchets favorise l'évitement d'émissions lié à l'usage de fertilisants. L'action a des co-bénéfices en termes d'économies financières pour la collectivité.			
		<input type="checkbox"/> En cours		


TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une préservation et une valorisation des ressources de façon responsable	Action n°23 : Accompagner les entreprises du tourisme dans une démarche de labellisation de développement durable
Sous Axe	Inciter à une approche "slow tourisme"	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Plus de 2 000 entreprises sont présentes sur Sud Vendée Littoral. Le territoire dénombre également près de 700 exploitations agricoles et XX entreprises touristiques.</p> <p>L'industrie représente 18% des consommations énergétiques et 10% des émissions de GES du territoire. L'agriculture contribue à hauteur de 37% des émissions de GES.</p> <p>L'innovation, notamment environnementale, permet l'amélioration des performances de l'entreprise et de son bilan carbone. En SVL, le secteur du tourisme est le plus disposé à travailler sur des démarches de labellisation dans un objectif d'élargissement à l'ensemble des entreprises du territoire.</p> <p>Le rôle des collectivités est souvent précieux pour animer ces démarches au travers de leur compétence développement économique</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif: accompagner les acteurs du tourisme dans le développement de pratiques durables pour optimiser les ressources et réduire leur impact environnemental en poursuivant la dynamique portée par la SPL.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer et animer un réseau d'entreprises pour favoriser leur rencontre et le partage d'informations : problématiques, bonnes pratiques et besoins (visites d'entreprises, animations d'ateliers inter-entreprises et desgroupes de travail) - Identifier les pratiques, les initiatives et les démarches existantes, - Encourager à la réalisation d'audit des entreprises pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement et mieux identifier la provenance et la destination des flux (matières, biens, services). - A terme, développer des actions de synergie avec de la mutualisation et du partage : des biens, des ressources ou des services, permettant de réaliser des économies d'échelle (gestion des déchets, chaleur, réutilisation des eaux pluviales, restauration collective, crèches, plan de déplacement inter-entreprises, partage de véhicule...) - Etendre la démarche aux autres entreprises (mobiliser autour des dispositifs existants portés et animés par la Région ou les chambres consulaires (ferme bas carbone, Carbocage, CAP'2R, Répar'acteurs, Eco défis, PEP'S...) qui constituent très souvent le point 0 de la démarche dans l'entreprise ou sur l'exploitation agricole. - Accompagner le développement et l'implantation locale de filières de revalorisation de déchets de la construction et l'émergence d'entreprises innovantes sur ces sujets. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	SPL tourisme, dév éco			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL - SPL Service SVL concerné : Service Développement économique Rôle SVL : Anime et coordonne	Partenaire(s)	- SyDEV - Trivalis - ADEME - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Vendée Expansion et Vendée Tourisme - Chambre des Métiers et de l'Artisanat -Chambre d'Agriculture - Réseau Ruptur
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Entreprises du territoires
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- L'animation devra pouvoir s'adapter à la taille et aux enjeux des entreprises - Nombre important d'entreprises - Périmètre territorial peut être un facteur limitant	Leviers Conditions de la réussite	- Animation s'adaptant à la taille et aux enjeux des entreprises

MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission économie et/ou SPL)	Financiers	A évaluer
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'entreprises participant à la démarche - Nombre de réunions du réseau - Nombre de mise en relation et d'actions amorcées	Objectif(s)	- x d'entreprises participant à la démarche - x réunions du réseau - x mise en relation et d'actions amorcées
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action à impact indirect permettant la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liées aux activités des entreprises		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°24 : Valoriser le patrimoine naturel du territoire à travers des boucles touristiques et sportives
Sous Axe	Inciter à une approche "slow tourisme"	



DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le territoire de Sud Vendée Littoral est riche de sites naturels d'exceptions (Baie de l'Aiguillon, PNR, réserves naturelles, ENS,...). Ces sites qui représentent près de 70% du territoire ne semblent pas suffisamment connus des habitants, des jeunes ou des touristes. Le projet de la source à l'estuaire créé en 2018 a démontré l'intérêt et la richesse de notre patrimoine naturel, notamment autour du Lay.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif: faire découvrir la richesse du patrimoine naturel local par des boucles touristiques combinant l'approche sportive et la découverte des espaces naturels.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des boucles existantes et les combiner avec de nouvelles approches (vélo, marche à pied, kayak,...) - Valoriser le patrimoine vernaculaire du territoire en lien avec les sites naturels - Faire découvrir aux locaux et aux touristes des sites peu connus ou peu identifiés. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Mobilités & SCoT à travers le développement des boucles cyclables et pédestres, politique de développement de la SPL tourisme, service patrimoine.			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : SPL tourisme Service SVL concerné : Mobilités & SCoT, patrimoine Rôle SVL : codéveloppement du projet	Partenaire(s)	- Associations sportives - Associations naturalistes - Communes concernées - PNR Marais Poitevin
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants, jeunes, touristes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	-Difficulté technique sur la navigation du Lay - Conflits d'usages (pêcheurs, propriétaires,)	Leviers Conditions de la réussite	-Projet déjà identifié -potentiel du territoire
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	S'appuyer sur les ressources existantes (SVL et SPL)	Financiers	A évaluer
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	-Fréquentation des boucles par la SPL	Objectif(s)	-Création de la boucle touristique autour du Lay
INDICATEURS D'IMPACT		Action n'ayant pas d'impact spécifique sur les objectifs du PCAET mais pouvant concourir au changement de comportement des habitants.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	-6 mois de développement à l'occasion d'un stage
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°25 : Recenser les activités en lien avec le slow tourisme
Sous Axe	Inciter à une approche "slow tourisme"	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le Sud Vendée Littoral est largement identifié comme destination touristique avec ses stations balnéaires du littoral (La Tranche sur mer et L'Aiguillon-la-Présqu'île notamment). Chaque année, de nombreux touristes fréquentent le Sud Vendée et en particulier le littoral. Une des politiques de développement touristique est de faire la promotion du territoire en lien avec les valeurs véhiculées par le Slow tourisme: contemplation des paysages et du patrimoine naturel, prendre le temps de la découverte, s'initier à l'ornithologie avec les associations locales, découvrir le patrimoine gastronomique et les produits locaux,...		
	Objectifs et mesures	Objectif : développer et faire connaître les activités de slow tourisme sur le territoire. Mesures : - identifier les activités de slow tourisme pour en établir un recueil. - mettre en avant les activités de slow tourisme dans les offices de tourisme, - proposer des alternatives au tourisme de masse en privilégiant le temps long et les ailes de saison.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Politique de la SPL et stratégie de développement économique. Lien avec le PAT et les réflexions sur les mobilités en SVL.			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : SPL Service SVL concerné : dév éco, environnement, mobilité Rôle SVL : facilitateur	Partenaire(s)	à définir Entreprises du territoire PNR ...
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Touristes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Identification des acteurs, connaissance diffuse des initiatives, - équilibre économique des activités proposées	Leviers Conditions de la réussite	- Communication du recueil pour faire connaître les initiatives de slow tourisme (inventaire de l'existant) - Modalité de diffusion, stratégie marketing pour SVL
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Identifier un stage sur cette thématique ?	Financiers	à évaluer
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de recueils diffusés	Objectif(s)	- Publication du recueil des activités "slow" - Nombre d'activités à accroître
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect contribuant à la réduction des consommations et émissions encourageant un tourisme plus durable		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	Identifier un stage sur ce sujet et synergie SPL/PCAET à poursuivre sur le temps long
		<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		


	<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	
PRECONISATION EES		
RESSOURCES		

Axe stratégique	Un territoire qui préserve et valorise ses ressources de façon responsable	Action n°26 : Favoriser le tourisme tourné vers l'agriculture extensive
Sous Axe	Inciter à une approche "slow tourisme"	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Sud Vendée Littoral est doté d'une agriculture plurielle qui participe à l'identité du territoire avec près de 1000 exploitations agricoles (dont 35 en agriculture biologique). - La SAU (Surface agricole utilisée) représente près de 75% de la surface totale du territoire et 25 000 ha en céréales. L'agriculture en SVL représente une production céréalière mais aussi production d'élevage et quelques cultures spécialisées : vignes (11 exploitations sur Rosnay-Mareuil), des melons, cultures de semences... A noter que 30% des exploitants ont 55 ans et plus, traduisant un enjeu sur le renouvellement des générations dans les années à venir.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : faire connaître et valoriser les agricultures du territoire, en particulier l'agriculture extensive à travers son impact vertueux dans toutes les dimensions du développement durable. L'objectif est aussi de valoriser les exploitations agricoles qui ont un impact positif sur la séquestration carbone, sur la préservation de la biodiversité, sur les aspects paysagers.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les exploitations agricoles qui seraient volontaires, - Engager une démarche de communication du type "ferme ouverte", tournée vers les habitants et les touristes <p>Actions liées : n°16 (PAT) et n°26 (slow tourisme) : inviter les touristes à découvrir les produits locaux, valoriser les exploitations auprès des habitants en faisant connaître les services apportés dans toutes leurs dimensions (économiques, sociales, environnementales)</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	PAT, stratégie touristique de la SPL			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : La SVL en appui avec la Chambre d'Agriculture et la SPL Service SVL concerné : dév économique, communication Rôle SVL : Facilitateur, coordinateur	Partenaire(s)	PNR Chambre d'agriculture SPL GAB 85 Associations de race locale
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Habitants, touristes, les jeunes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Attention aux démarches contreproductives des fermes ouvertes (pas dans n'importe quelles conditions)	Leviers Conditions de la réussite	- Identifier et fédérer les acteurs de l'agriculture volontaire dans cette dynamique
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	En appui avec la Chambre d'Agriculture et la SPL	Financiers	Non identifié
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de fermes ouvertes - Programme annuel des fermes ouvertes	Objectif(s)	- Nombre de fermes ouvertes en progression - Nombre de visiteurs
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action à impact indirect permettant de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité en encourageant des pratiques agricoles extensives		
		<input type="checkbox"/> En cours		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°27 : Structurer une politique d'adaptation aux risques de submersion marine et d'inondation fluviale, en impliquant les habitants
Sous Axe	Construire une stratégie de résilience à l'aune des changements climatiques	


DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Il existe plusieurs dispositifs en matière de prévention et de réponse aux risques inondation qui intègre tout ou partie du territoire de Sud Vendée Littoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle du Bassin Loire-Bretagne qui encadre les politiques locales de gestion du risque inondation - Les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui sont portés par les services de l'Etat. Les PPRL cartographient les risques de submersion marine et réglementent l'urbanisation dans les zones exposées. - Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) portés le Syndicat du Bassin du Lay et le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise. Ces programmes opérationnels ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. - La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la baie de l'Aiguillon qui réunit les trois structures porteuses d'un PAPI. Cette stratégie vise à garantir la cohérence de l'action interterritoriale dans la baie de l'Aiguillon, une zone à risque importante. 		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : protéger le territoire face aux risques submersion marine et inondation fluviale en structurant une politique intégrée et cohérente entre les différentes échelles d'intervention.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les actions prévues dans les programmes et stratégies de gestion du risque inondation - Faire connaître à la population les mesures mises en oeuvre pour sensibiliser sur cet enjeu et faciliter l'acceptation - Elaborer une coordination entre les 2 syndicats au niveau de SVL - Analyser l'idée du reméandrage du Lay aval (anciennes boucles) - Prendre en compte la restitution du projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON sur la Restauration et préservation des espaces littoraux ainsi que l'ensemble des travaux réalisés ou en cours (dépoldérisation du site de la Prée Mizotière, restauration de vasières, études de sédimentation dans la baie, ...) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	En lien avec la GEMAPI et les actions portées par les syndicats de bassins (SMBL et SMVSA), les PAPI respectifs, le SCoT, le PLUi et le futur PLH.			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	<p>Porteur : La CCSVL en étroite lien avec les Syndicats Bassin du Lay et Vendée Sèvre Autise</p> <p>Service SVL concerné : habitat, urbanisme, SCoT & mobilités, Environnement</p> <p>Rôle SVL : Facilitateur</p>	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - DDTM - PNR - Département (via l'AMI) - Région PDL - CEREMA - Les Universités (Nantes notamment via l'OR2C) (La Rochelle avec Eric CHAUMILLON et le projet Life Baie de l'Aiguillon).
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Entreprises (tous secteurs) - Gestionnaires de réseaux - Collectivités
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplicité d'acteurs et manque de coordination - Résistance de la population / manque de pédagogie 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des mentalités - Indemnisation financière (pour la délocalisation d'habitations / activités) - Opportunités : nombreuses réflexions et outils en développement
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent déjà en place (chargé de mission PCAET et GEMAPI)	Financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Etude spécifique, accompagnement à évaluer - Fonds européens (Life,...)
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Etat d'avancement des programmes d'action	Objectif(s)	- Mettre en oeuvre les programmes d'action dans les temps impartis
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect contribuant à la résilience du territoire		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°28 : Intégrer les ambitions de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique dans l'élaboration du PLUi
Sous Axe	Construire une stratégie de résilience à l'aune des changements climatiques	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Depuis décembre 2021, la Communauté de communes a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal pour l'ensemble des communes du territoire.</p> <p>Déterminant pour permettre un aménagement du territoire durable et cohérent, le Plan local d'urbanisme intercommunal fixe les règles d'occupation du sol : il définit ainsi les possibilités et les conditions d'utilisation et de construction pour chaque parcelle, sur une période de 10 ans.</p> <p>Le PLUi aura vocation à remplacer tous les documents d'urbanisme en vigueur sur son territoire (PLUi de l'ancienne communauté de communes du Pays de Sainte-Hermine, PLU et carte communale) et à couvrir les communes qui sont actuellement sans document d'urbanisme.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Faire du PLUi, un outil au service des objectifs climat-air-énergie du territoire, notamment en matière d'architecture, de gestion du foncier ou d'urbanisme favorable aux mobilités alternatives et à la production d'énergie renouvelable.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cahier des charges pour la sélection d'un prestataire mettant en exergue la nécessité de structurer un PLUi au service des objectifs climat-air-énergie - Dans le cadre de la définition du PADD et du règlement, réaliser un benchmark d'autres collectivités pour identifier l'ensemble des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règles générales ou servitudes d'utilisation des sols pouvant concourir à l'atteinte des objectifs climat-air-énergie du territoire. - Approuver le PLUi en cohérence avec le PCAET - Communiquer auprès des cibles des individus et entités tributaires du PLUi pour faciliter l'application des nouvelles orientations et règles en matière d'urbanisme et d'aménagement. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	SCoT, PCAET, PLH, PLUi, Schéma directeur des mobilités			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Sud Vendée Littoral Service SVL concerné : Urbanisme-planification Rôle SVL : Maître d'ouvrage	Partenaire(s)	DDTM CAUE PNR ADEME Pays de la Loire
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Propriétaires fonciers Aménageurs Communes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- L'accumulation de règles peut ne pas être bien acceptée par la population.	Leviers Conditions de la réussite	- Ne pas attendre la validation du PLUi pour promouvoir des pratiques d'urbanisme et d'aménagement favorable au climat - Exemplarité des collectivités
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent(s) déjà en place (service urbanisme, environnement,...)	Financiers	Financé dans le cadre du PLUi (étude estimée à 500k€ sur 6 ans).
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Approbation du PLUi - Surface constructible	Objectif(s)	Diviser par X% la surface artificialisée
INDICATEURS D'IMPACT		Action levier pouvant avoir des incidences positives sur toutes les finalités du PCAET (atténuer, s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air).		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic et élaboration du PADD (2022 à 2024) - Travail sur le volet réglementaire du PLUi (2024 à 2026) - Arrêt et approbation (2026 à 2027)
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				


Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°29 : Valoriser, conforter et étendre nos espaces naturels et faire connaître leurs fonctions dans une logique de résilience
Sous Axe	Construire une stratégie de résilience à l'aune des changements climatiques	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les espaces naturels en SVL composent 10% de la surface du territoire. Ils se composent d'une mosaïque de paysages appartenant à des identités de bocage, plaine, marais et de littoral. De nombreuses solutions fondées sur la nature existent pour s'adapter au changement climatique.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : identifier les solutions fondées sur la nature pour mieux s'adapter au changement climatique et les mettre en œuvre.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire connaître nos espaces naturels avec leurs spécificités, - Recenser et valoriser les fonctions des espaces naturels au-delà de la préservation de la biodiversité, - Conforter les espaces naturels par des gestions adaptées périphériques (enherbement, gestion de l'eau, gestion des espèces animales et végétales, protection réglementaire, écotourisme,...), - Valorisation des produits provenant de ces espaces (élevage, conchyliculture, ...) - Rendre les habitants acteurs de la préservation des espaces naturels. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Stratégie de la SPL, GEMAPI, politique du PNR, SCOT			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL en lien avec la SPL et les syndicats Service SVL concerné : environnement Rôle SVL : coordinateur	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les gestionnaires des espaces naturels - PNR - CAUE - EPMP - Organismes fonciers - SPL - Syndicats de bassins versants
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	habitants, touristes, jeunes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'usages autour des espaces naturels - Identifier des associations locales sur le sujet 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser l'ensemble des acteurs gravitant autour des espaces naturels - Identifier les apports des solutions basées sur la nature
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Identifier un stage sur ce sujet avec les gestionnaires des espaces naturels ?	Financiers	- Coûts liés à la communication
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs dans nos espaces naturels - Nombre d'outils de communication à disposition du grand public 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un évènement autour de ce sujet (exposition ?) de l'intérêt de nos espaces naturels dans la perspective du changement climatique - Augmentation des espaces naturels POUR atteindre 15 % de la surface du territoire de SVL
INDICATEURS D'IMPACT		<input type="checkbox"/> En cours		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)	Durée prévisionnelle	En continu, point d'orgue en fin de PCAET
		<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	https://www.sudvendelittoral.com/incontournables/nature-preservee/sites-naturels/			


Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°30 : Accompagner la profession agricole dans l'optimisation des couverts végétaux et le développement de l'agriculture de conservation des sols
Sous Axe	Favoriser la séquestration carbone	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>De par leur rôle dans les cycles du carbone et de l'azote, les sols échangent en permanence avec l'atmosphère des gaz à effet de serre. Bénéfique pour la fertilité des sols agricoles, la séquestration de carbone sous forme de matière organique permet de réduire la teneur en CO₂ de l'atmosphère, faisant des sols agricoles un acteur majeur des évolutions climatiques en cours et de leur atténuation. Les stocks de carbone par ha sont moins élevés dans les grandes cultures que dans d'autres types de sol. L'enjeu y est de les augmenter grâce à des pratiques qui favorisent la couverture des sols.</p> <p>Aussi, l'évolution des pratiques du travail des sols, à travers notamment l'agriculture de conservation, peut générer divers bienfaits comme la réduction des consommations d'énergie associées au labour, la préservation de la fonction "éponge" des sols (limitation du risque inondation, limitation du lessivage, etc.) ou la production de matière pour une valorisation alimentaire ou énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le territoire de Sud Vendée Littoral, les terres labourables correspondant aux grandes cultures représentent plus de 69% de la SAU. - L'agriculture représente 6% des consommations énergétiques dont une part significative peut être associée au passage des engins pour le labour. - Les cultures (annuelles et prairies temporaires) représentent plus de 50% du stock carbone actuel dans l'EPCI. 		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : favoriser le développement de couverts végétaux et limiter le travail du sol pour augmenter la séquestration carbone et limiter la consommation de carburants. Développer et accompagner l'agriculture BIO de conservation (ABC)</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail par la Chambre d'Agriculture - Prise en compte des spécificités du marais, envisager la création d'une station de recherche ou d'une ferme expérimentale - Accompagnement dans l'obtention de subvention pour des investissements notamment via les Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises (PCEAE) - Accompagnement dans la valorisation des changements de pratique via l'obtention de crédits carbone liés à la méthode "Grandes cultures" du label Bas Carbone <p>Actions liées : n°16</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	NA			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Chambre d'Agriculture / GEDA Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Facilitateur	Partenaire(s)	- GAB - CIVAM - APAD - ZPS Plaine calcaire - Instituts techniques
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Agriculteurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- La qualité des sols conditionne les possibilités en matière de couverts végétaux - L'absence de travail mécanique peut induire l'usage de produits phytosanitaires pour la destruction des couverts	Leviers Conditions de la réussite	- Complémentarité éleveurs et céréaliers - L'ACS fait l'objet de recherches et développement
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Mutualisé avec l'action 16
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Surfaces avec couverts ou travailler en ACS - Mise en place de groupes de travail	Objectif(s)	- X hectares de cultures annuelles supplémentaires concernées par l'ACS - 1 ferme expérimentale créée



INDICATEURS D'IMPACT		Action levier permettant de réduire la consommation d'énergie liée au travail du sol et de limiter le déstockage carbone liée à l'absence de couvert végétale.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	2 à 4 ans
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)				
<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)				
<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)				
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Centre de ressources sur l'agro-écologie : https://osez-agroecologie.org/ Chaîne youtube des groupes TCS BIO 85			

Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°31 : Développer un dispositif de plantation, gestion et valorisation des haies et bosquets
Sous Axe	Favoriser la séquestration carbone	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Par leur rôle dans les cycles du carbone et de l'azote, les sols échangent en permanence avec l'atmosphère des gaz à effet de serre. Bénéfique pour la fertilité des sols agricoles, la séquestration de carbone sous forme de matière organique permet de réduire la teneur en CO2 de l'atmosphère, faisant des sols agricoles un acteur majeur des évolutions climatiques en cours et de leur atténuation. Les stocks de carbone sont élevés sous forêts et prairies où il convient de les préserver voire de les renforcer.</p> <p>Les espaces forestiers représentent 10% du stock carbone sur le territoire tandis que les haies associées aux espaces agricoles représentent moins de 2% du stock carbone du territoire.</p> <p>Au-delà de l'enjeu de la séquestration carbone, les haies peuvent constituer des réservoirs de biodiversité et limiter l'effet de ruissellement qui contribue au risque inondation. De plus le système racinaire de l'arbre enfouit de la matière organique et remonte à la surface des éléments minéraux puisés en profondeur, assurant ainsi une fertilité des sols. Une étude de l'INRA a démontré qu'une parcelle agroforestière peut produire 36 % de biomasse en plus et par là même sa capacité à absorber et retenir l'eau. La canopée de l'arbre, grâce à son ombre abaisse la température sous son couvert et donc l'évaporation. En outre, leur gestion peut favoriser la production de bois-énergie.</p> <p>- La maladie du fresne sur notre territoire est une problématique à prendre en compte, comme a pu le faire le PNR sur les haies de fresnes du Marais Poitevin en Deux-Sèvres avec des appuis financiers importants de la Fondation du Patrimoine</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : mettre en œuvre une politique intégrée permettant de préserver les haies existante, en développer de nouvelles (larges et épaisses), garantir leur pérennité, faciliter leur entretien, et contribuer à l'amélioration des connaissances autour du stockage carbone dans ces écosystèmes. Une réflexion énergie-climat pour utiliser le bois déchiqueté dans des réseaux de chaleur bois-énergie et chaudière biomasse devra s'intégrer (en lien avec le projet TES).</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire de l'état initial des haies, bosquets et espaces boisés. - Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) en intégrant les essences locales par milieu (bocage, plaine, marais humide/desséché, littoral) - Tester une nouvelle expérience en agroforesterie sur une parcelle en associant arbre et culture de blé dur par exemple en proposant à l'INRA de donner le type d'arbre le plus approprié aux sols des marais et bocage, afin de vérifier les effets parasols qui protègent les cultures de la stérilisation et déshydratation-dessiccation des sols - Classer les haies dans les PLU des communes - Etablir une charte pour la gestion de ces ressources et réaliser un travail d'animation autour de cette charte - Réaliser des chantiers bénévoles pour la plantation - Accompagner les gestionnaires de haies vers les labels "Haie" ou "Bas carbone" 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Politique bois-énergie en lien avec les agriculteurs, plan déchets pour limiter les apports de déchets verts en déchetteries			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CC SVL Services SVL concernés : déchets et environnement Rôle SVL : Coordinateur et facilitateur	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture - Groupe local d'agriculteurs "arbres et agroforesterie" - CPIE - INRA - PNR et fondation du patrimoine - LPO - Fédération de chasse - Agence de l'eau - Fédération de CUMA de Vendée
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs - Propriétaires fonciers - Acteurs de la filière bois
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Pénurie de plans - Ne concerne pas tout le territoire (notamment la plaine) - Ne pas planter sans penser à l'entretien 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser autant que possible le développement naturel des haies - Favoriser le développement desstrates abusives et herbacées - Privilégier les essences locales - Maintiens du bois mort au sol

MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	- Convention partenariale avec un acteur qualifié et frais divers liés à l'animation (10 à 20 000 euros par an)
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de plan de gestion des systèmes agroforestiers formalisés (haies et boisement) - Surface boisée - Linéaires/surfaces d'arbres / haies plantés	Objectif(s)	- x plan de gestion des systèmes agroforestiers formalisés - x ha boisé/planté - Tester une parcelle agroforestière en terre du marais et une en terre de bocage et en plaine. Faire un bilan comparatif entre les deux.
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact direct permettant de stocker du carbone et de limiter les émissions de GES par le dynamisation des filières bois-d'œuvre et bois-énergie. Sous certaines conditions, cette action pourra aussi contribuer au redéveloppement de milieux arborés et à la résilience de ceux existants.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans) <input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans) <input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				


Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°32 : Améliorer la connaissance en matière de stockage du carbone sur notre territoire
Sous Axe	Favoriser la séquestration carbone	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>A dominante rural, l'environnement de Sud Vendée Littoral se caractérise notamment par le marais poitevin et ses zones humides. Véritable marqueur paysager, le marais contribue significativement à la séquestration carbone annuelle sur le territoire. En effet, avec 1,2 milliers de tonnes de CO₂eq, les zones humides représentent le seconde type d'occupation du sol le plus favorable à la séquestration carbone sur le territoire de SVL (après les forêts).</p> <p>Le potentiel de la séquestration du carbone sur SVL est à bien identifier et en particulier dans les zones humides littorales. Ce carbone stocké dans ces écosystèmes, appelé « carbone bleu », est sujet à de nombreux questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'entend-on par « carbone bleu » ? - Où et comment le carbone est stocké durablement ? - Quels organismes utilisent le carbone ? - Le changement climatique peut-il induire un déstockage du carbone bleu ? - Et plus largement, quelles relations ont les Hommes avec ce carbone bleu ? <p>L'océan, les algues (micro et macro), les vasières et les pré-salés seront intégrés dans cette réflexion d'ensemble.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : contribuer à l'amélioration des connaissances autour du stockage carbone dans les zones humides du marais pour en faciliter la préservation et valoriser les services éco-systémiques rendus.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir l'exposition sur le carbone bleu de l'université de la Rochelle : https://carbone-bleu.univ-lr.fr/ - Accueillir des stagiaires voire doctorants pour contribuer à la connaissance du stockage carbone spécifiquement dans le Marais Poitevin (en partenariat avec le PNR et des collectivités voisines) - Organiser des animations et sessions d'informations pour diffuser les connaissances autour de cette thématique - Identifier des coopérations avec les universités ou les collectivités en avance sur ce sujet (dont La Rochelle par exemple) - Tester l'algoculture dans le Pertuis Breton et mesurer les taux de séquestration de CO₂ dans les vasières et pré-salés du littoral et Baie de L'Aiguillon en collaboration avec l'Université de La Rochelle. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	NA			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CC SVL Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Coordinateur et financeurs	Partenaire(s)	- Le laboratoire LIENSs - La Rochelle Université - Association carbone bleu - PNR du Marais Poitevin - Collectivités voisines - Pôle métropolitain centre atlantique
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Elus - Agents de collectivité - Agriculteurs - Conchyliculteurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Sujet naissant	Leviers Conditions de la réussite	- Démarche multi-partenaire
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Accueil de stagiaire et/ou doctorants	Financiers	- Convention partenariale avec un acteur qualifié et frais divers liés à l'animation (5 000 euros par an)
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de personnes sensibilisées - Identifier le potentiel séquestrant du territoire	Objectif(s)	500 personnes sensibilisées Identifier et accroître le potentiel séquestrant du territoire
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action à impact indirect sur la séquestration carbone en incitant à la préservation des zones humides littorales		
		<input type="checkbox"/> En cours		
		<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		


TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	3 ans
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon_85191/le-carbone-bleu-un-tresor-a-decouvrir-et-a-sauvegarder-dans-les-marais-sals-de-vendee_48854735.html Les forêts d'algues, un outil efficace contre le changement climatique National Geographic			

Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°33 : Accompagner les agriculteurs et les conchyliculteurs dans la gestion de l'eau
Sous Axe	Accompagner les actions de gestion de la ressource en eau	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Le territoire de Sud Vendée Littoral est marqué par la présence d'une activité de conchyliculture sur son littoral, ainsi que d'une agriculture diversifiée dans le marais et la plaine. Ces activités sont tributaires de la ressource en eau. Elles sont par ailleurs soumises à des risques liés à la gestion de cette ressource ; risques qui seront exacerbés par le changement climatique. Ces risques sont multiples et de nature distincte selon l'activité, mais sont intrinsèquement liés à l'échelle du bassin versant.</p> <p>Une part importante de l'activité agricole dépend notamment de l'irrigation tandis que l'activité conchylicole est dépendante de la qualité du milieu aquatique littoral. Or, ce milieu peut être altéré par les activités présentes en amont du bassin versant.</p> <p>Les épisodes de sécheresse et/ou canicule peuvent par exemple générer des besoins plus importants en matière d'irrigation, ce qui aura tendance à renforcer la tension sur l'écoulement des eaux et donc contribuer à l'eutrophisation des estuaires.</p> <p>De manière générale, la gestion quantitative et qualitative de l'eau douce doit s'intégrer à l'échelle du bassin versant en prenant l'ensemble des usages situés à l'aval solidarité amont-aval.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectifs : identifier les risques liés à la gestion de la ressource en eau dans les exploitations agricoles et conchylicoles et accompagner le développement de pratiques favorables au maintien du débit d'étiage des sources de bordure du marais cours d'eau et à leur qualité</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail réunissant les exploitants des bassins versants et les acteurs qualifiés (gestionnaires, scientifiques, universitaires, environnementalistes,...) - Mettre en place des PTGE Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur les bassins versants de SVL - Préciser le diagnostic prospectif sur l'évolution du climat et les impacts potentiels sur les précipitations et les cours d'eau - Accompagner le développement de pratiques agricoles favorables à une gestion économe de l'eau - Soutenir l'activité conchylicole 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	GEMAPI Le SAGE			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Chambre d'agriculture + le CRC (Comité Régional de la Conchyliculture) délégué régional représentant de la conchyliculture et ostréiculture + IFREMER (études biologiques)	Partenaire(s)	Syndicat du Bassin du Lay Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise GAB 85 SAGE et CLE SNMP, VENDEE et LAY + IIBSN (Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise) EPMP LUCON IFREMER
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Agriculteurs irrigants - Agriculteurs non-irrigants - Conchyliculteurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<p>- La qualité des cours d'eau ne relève pas uniquement des pratiques agricoles</p> <p>- Nécessite mise à jour et diagnostics indispensables des ANC situés sur le bassin versant</p> <p>- Les accidents industriels liés à leurs stations d'épuration sont rares</p>		Leviers Conditions de la réussite
		<p>- Compléter cette action par une politique forte en matière d'assainissement des eaux usées et d'évitement des contaminations</p> <p>- Réalisation diagnostics des installations ANC des parcs conchylicoles du territoire</p> <p>- Mise en place SIG répertoriant zonage installations ANC avec risques sanitaires</p>		

MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent déjà en place (chargé de mission PCAET et GEMAPI)	Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	-Niveau d'étiage des cours d'eau -Qualité des eaux sur le territoire	Objectif(s)	
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect contribuant à prévenir les risques auxquels sont soumis les agriculteurs et conchyliculteurs.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Pesticides - IIBSN (sevre-niortaise.fr)			

Axe stratégique	Un territoire qui assure la résilience de son environnement	Action n°34 : Accompagner les particuliers dans la gestion de l'eau à la parcelle (eaux grises, eaux de pluie)
Sous Axe	Accompagner les actions de gestion de la ressource en eau	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>La gestion de l'eau à la parcelle s'oppose par nature à la pratique du "tout tuyaux" qui est intrinsèquement liée à l'imperméabilisation des sols. Ce mode de gestion permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De limiter l'artificialisation des sols et ses impacts sur le climat et la biodiversité - De limiter le risque inondation lorsque les infrastructures sont sous-dimensionnées - De limiter la contamination des eaux - De limiter les coûts d'entretien des systèmes d'assainissement <p>Le territoire ne possède de schéma ou de zonage d'assainissement des eaux pluviales.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : développer un mode de gestion des eaux pluviales qui soit favorable à son infiltration sur place, à la parcelle.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un schéma des eaux pluviales pour développer une stratégie de gestion de ces eaux et programmer des travaux associés. - Définir un zonage eau pluviale (à annexer au PLUi) et un règlement de service (débit de fuite, typologie d'eau acceptée) - Renseigner les particuliers sur les enjeux de la gestion des eaux à la parcelle 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	NA			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : Sud Vendée Littoral Service SVL concerné : Environnement, SPANC, urbanisme Rôle SVL : Pilote	Partenaire(s)	Agence de l'eau Loire-Bretagne / Charte ANC 85 / Bureaux d'études spécialisés ANC & EP CPIE Sèvre & bocage Service eau du Département
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Propriétaires fonciers / Bailleurs sociaux / Constructeurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Peut générer des coûts importants pour les particuliers - Surface des parcelles constructibles de plus en plus limitée impliquant de prendre en compte le coefficient de perméabilité de la parcelle pouvant engendrer une superficie + ou - importante de la zone d'infiltration 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Faire comprendre l'intérêt de ce système et les bénéfices économiques que cela peut générer - Transversalité entre acteurs chargés de la gestion des EP et ceux chargés de l'ANC
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agents déjà en place (service assainissement non collectif)	Financiers	A définir
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Part des constructions avec un système de gestion des eaux usées traitées à la parcelle - Part des parcelles déjà construite passant sur un système de gestion des eaux usées traitées à la parcelle 	Objectif(s)	Les eaux pluviales et les eaux usées traitées sont gérées au niveau de la parcelle pour toutes les nouvelles constructions
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect contribuant à la résilience du territoire, notamment face au risque inondation		
		<input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		2 ans pour la définition du zonage

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu pour l'accompagnement des particuliers
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Gérer autrement les eaux pluviales: une solution contre les inondations (agev-solutions.fr) Génie écologique et végétalAccueil - Agev Solutions Agev Solutions (agev-solutions.fr) AGEV -Solutions CHOLET (gestion des eaux pluviales) Yohann Béziau et Matthieu Le Meur			

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°35 : Initier une démarche d'éco-exemplarité interne en matière d'énergie, de gestion des déchets, mobilité...
Sous Axe	Initier une culture de l'éco-exemplarité	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La communauté de communes de Sud Vendée Littoral a réalisé un Bilan GES sur son patrimoine et ses services en 2020. Elle a émis 1694 tCO ₂ e sur l'année 2018, ces émissions ne concernant que les usages directs d'énergie et hors énergie. Territoire faisant preuve de volontarisme dans son engagement pour la transition écologique, Sud Vendée Littoral souhaite incarner ses ambitions en tant que structure par son éco-exemplarité.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Faire de la CCSVL un exemple en terme de structure éco-responsable et assurer la cohérence entre discours et actions. Le Défi mobilité est un outil à mobiliser dans ce cadre...</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan carbone scope 3 de la collectivité afin de repérer les leviers d'actions - Sensibiliser les agents et les élus aux problématiques environnementales et leur donner les moyens d'agir - Adopter un PDM pour les employés de la collectivité - Etablir un programme de rénovation et de rationalisation du bâti de la collectivité (cf action n°38) - Se lancer dans une démarche numérique responsable (en lien avec la loi REEN) - Se lancer dans une démarche d'achats publics responsables - Mener des actions en faveur du tri sélectif, de la réduction des déchets, et de la valorisation ... 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Plan déchets, stratégie mobilité, stratégie numérique responsable,...			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Environnement en lien avec la communication, les RH, le service déchets, ... Rôle SVL : Mise en œuvre et animation	Partenaire(s)	Ademe, SyDEV
	Champs de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	CCSVL, Communes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Adhésion des agents aux changements envisagés - Temps et ressources alloués par rapport aux gains envisageables	Leviers Conditions de la réussite	- Implication des agents, démarche de concertation
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	N.A
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Emissions de GES scope 3 de la collectivité - Nombre d'agents et d'élus sensibilisés - Guide de bonnes pratiques	Objectif(s)	- Un bilan de GES scope 3 est réalisé tous les 3 ans - 100% agents et élus sont sensibilisés à la fin du PCAET - Viser une labellisation Cit'ergie à terme - Amélioration continue du bilan carbone de la CCSVL
INDICATEURS D'IMPACT		Action ayant un impact direct faible à modéré sur les consommations d'énergie et les émissions de GES du territoire mais portant une importance symbolique d'exemplarité		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		

	<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)	
PRECONISATION EES		
RESSOURCES	Cit'ergie, référentiel ADEME	

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°36 : Etablir un programme de rénovation et de rationalisation de notre parc bâti
Sous Axe	Initier une culture de l'éco-exemplarité	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Le patrimoine communal et intercommunal est constitué de x "sites" (bâtiments, réseaux d'éclairage public, postes de relevage et stations d'épuration).</p> <p>La démarche PILE (Priorisation des Investissements liés à l'Energie) portée par le SyDEV a été initiée en 2019. Elle a permis la réalisation d'une analyse énergétique du patrimoine public qui a été restituée aux communes et à Sud Vendée Littoral pour une identification des sites à enjeux.</p> <p>En 2018, la consommation du patrimoine communal et intercommunal s'élevait à 6,4 GWh/an, soit 0,4% de la consommation totale d'énergie du territoire qui est de 1560 GWh. Cette consommation est responsable de l'émission de 1038 tonnes eq CO2/an.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Accélérer la rénovation et viser le renforcement de la performance énergétique du patrimoine public (dont le locatif de la CCSVL).</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les consommations d'énergie (instrumentation des bâtiments) liées au bâti et à l'éclairage public pour optimiser leur exploitation - Accompagner (formation, sensibilisation) les utilisateurs ou gestionnaires de bâtiments - Orienter les investissements publics de maîtrise de l'énergie pour élaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement (rénovation) de travaux sur les bâtiments et l'éclairage public. 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	N.A			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL, Communes Service SVL concerné : techniques, unité bâtiments Rôle SVL : - Maître d'ouvrage	Partenaire(s)	Ademe, SyDEV
	Champs de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Patrimoine public de Sud Vendée Littoral et des communes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Investissement élevé - Inertie temporelle	Leviers Conditions de la réussite	- Animation et accompagnement des communes par TdM pour assurer une mobilisation homogène et constante - Une montée en compétence des équipes techniques qui exploitent les bâtiments - Economies réalisés sur les factures énergétiques
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (services techniques)	Financiers	A définir en fonction des choix d'investissements communaux et intercommunaux
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'audits énergétiques réalisés - Surface de bâtiment rénové - Gains énergétiques / an - Emissions de GES évités	Objectif(s)	- x % des bâtiments ont fait l'objet d'audits énergétiques - x % des surfaces ont été rénové - Réduction de la consommation d'énergie de x %
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action à impact direct entraînant une baisse des consommations d'énergie et des émissions liées au patrimoine public.		
		<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		


TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°37 : Sensibiliser la population autour des enjeux "énergie-climat"
Sous Axe	Faire de SVL un territoire d'acculturation sur les enjeux énergie-climat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>La collectivité n'a une influence directe que sur une partie de ses émissions territoriales, le solde étant dépendant des habitudes de ses habitants en matière de transport, d'alimentation, d'énergie ect. D'après l'étude "Faire sa part" publiée par Carbone 4 en 2019, les changements de comportements individuels peuvent générer jusqu'à 25% des bénéfices nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone.</p> <p>La collectivité peut avoir un effet indirect sur la réduction de ces émissions de GES par la sensibilisation des habitants (et notamment les plus jeunes) du territoire aux enjeux écologiques, elle permet aussi d'influer sur l'acceptabilité des politiques environnementales.</p>		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Motiver et accompagner les changements de comportements des habitants du territoire et notamment les plus jeunes</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements de sensibilisation (ciné-débats, conférences, semaine du développement durable, fresque du climat) - Contributions financières ou logistiques à des projets de sensibilisation notamment dans les écoles (fresque du climat,...) - Organisation, soutien et communication autour de défi à destination des particuliers (Défi Déclics, Défi famille zéro déchet...) et des entreprises (Défi des éco-gestes, Défi mobilité...) 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Intervention en Milieu Scolaire (IMS)			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL, Communes	Partenaire(s)	Ademe, associations, collectifs de citoyens, SyDEV, CLER, Association Elise, APNE
	Champs de l'action	Service SVL concerné : Environnement, en lien avec le service enfance-jeunesse Rôle SVL : - Animer et soutenir les actions de sensibilisation		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Ne toucher que les personnes déjà sensibilisés - Identifier les acteurs travaillant sur le sujet (associations, partenaires...) 	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une planification des événements internes - Diversifier la cible des défis et des événements proposés
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Enveloppe annuelle de 10 à 20 000 euros pour l'animation et la communication
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant participé aux événements de sensibilisation - Nombre de personnes/d'entreprises participants aux défis sur le territoire. - Nombre d'écoles concernées par des programmes de sensibilisation 	Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - x personnes ont participé à des événements de sensibilisation - x personnes ont participé aux défis sur le territoire - x % des écoles sont concernées par des programmes de sensibilisation
INDICATEURS D'IMPACT			Action à impact indirect pouvant permettre de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Les résultats de ces actions ne dépendront que des changements de comportements effectif des habitants du territoire.	
		<input checked="" type="checkbox"/> En cours		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°38 : Partager une culture du risque avec l'ensemble des habitants
Sous Axe	Faire de SVL un territoire d'acculturation sur les enjeux énergie-climat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	<p>Le territoire de Sud Vendée Littoral est exposé au risque inondation et la Baie de l'Aiguillon est particulièrement concernée. Il est la conséquence de plusieurs facteurs météorologiques concomitants: haut niveau de marée, conditions atmosphériques (dépressions, vents) et état de la mer (vagues). Par exemple, la tempête Xynthia a touché le territoire en février 2010 causant des débordements sur différents secteurs du territoire.</p> <p>S'il y a une forte conscience du risque suite à la tempête Xynthia, certaines franges de la population le sont beaucoup moins (ex : population saisonnière, nouveaux résidents). Par ailleurs, il persiste une incertitude sur l'appropriation généralisée des « bons réflexes en cas d'inondation ». De manière plus large, les risques naturels liés aux changements climatiques sont concernés par cette fiche-action (fréquence des sécheresses répétitives des argiles gonflantes (particulièrement les marnes oxfordiennes) du marais, ...)</p> <p>Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs pour pérenniser la "culture du risque" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire connaître l'ensemble des risques en lien avec le changement climatique sur le territoire, et sur l'ensemble des risques naturels (sécheresse, inondation fluviale, submersion marine, tempête, ouragan, feux de forêts, ...) - Information auprès des acquéreurs, des habitants, - Repères de crues/submersion - Actions de sensibilisation réalisées dans les PAPI et PPRL (réunions publiques, lettres d'information, journaux, sensibilisation dans les campings, observatoires des enjeux et de la vulnérabilité, etc.) 		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : contribuer au renforcement et au partage d'une culture du risque</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un programme de sensibilisation (ex : tables rondes, spectacle, etc.) - Relayer les actions de sensibilisation des structures porteuses de PAPI ou PPRL <p>Cette action pourra concerner d'autres risques que celui lié aux inondations (ex : sécheresse)</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	GEMAPI			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CC Sud Vendée Littoral Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Coordinateur	Partenaire(s)	- DDTM - Syndicat du Bassin du Lay - Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise - PNR - Communes
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	- Habitants - Entreprises - Agriculteurs - Conchyliculteurs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Difficulté à mesurer l'efficacité de ce genre d'action	Leviers Conditions de la réussite	- Faire appel à la pédagogie
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un ou plusieurs agent déjà en place (chargé de mission PCAET et GEMAPI)	Financiers	Communication : 3000€/an
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre de personnes sensibilisées	Objectif(s)	1000 personnes sensibilisées sur la durée du PCAET
INDICATEURS D'IMPACT		Action à impact indirect permettant de contribuer à la résilience du territoire		
		<input type="checkbox"/> En cours		
		<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°39 : Elaborer en lien avec les partenaires et le CODEV une gouvernance partagée pour suivre et évaluer le PCAET
Sous Axe	Faire de SVL un territoire d'acculturation sur les enjeux énergie-climat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Conformément à la réglementation, le PCAET se devra d'être suivi tout au long de sa durée afin de situer l'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs fixés. Le PCAET fera notamment l'objet d'un bilan de mi-parcours permettant un état des lieux plus précis de l'avancement et la ré-évaluation éventuelle de certains objectifs.		
	Objectifs et mesures	<p>Objectif : Se doter d'organes de gouvernance permettant d'assurer la pérennité du présent plan d'action</p> <p>Mesures :</p> <p>La CC pourrait mettre en place les 3 organes de gouvernances suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un COTECH constitué notamment du chargé de mission PCAET, des directeurs de services concernés et des chargés de mission travaillant sur des sujets en lien avec le PCAET (mobilité par exemple). Cet organe pourrait se réunir trimestriellement. - Un COPIL rassemblant les membres du COTECH, du CODEV et les partenaires du territoire (SyDEV, chambre d'agriculture, Association Elise...). Cette instance pourrait se réunir annuellement. - Un club climat comprenant les participants des deux organes susmentionnés et les membres de la société civile le souhaitant. Cet organe pourrait se réunir annuellement à l'occasion d'un évènement annuel, faisant le bilan des actions menées. <p>Des conventions partenariales pourront être formalisées dans le cadre du PCAET avec les acteurs responsables de la mise en place d'action. Ces conventions définiront les redevabilités de chacun et permettront notamment d'assurer le suivi du PCAET.</p>		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		En lien avec toutes les politiques climat-énergie (habitat, mobilité, déchets, ...)		
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Animation	Partenaire(s)	Toutes les parties prenantes du PCAET
	Champs de l'action	<input type="checkbox"/> Fonctionnement <input type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Toutes les parties prenantes du PCAET
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Représentativité des citoyens participants au plan climat	Leviers Conditions de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La raison d'être et le rôle des différents organes est défini clairement. - Le fonctionnement du club climat s'appuie sur le retour d'expérience de communautés de communes ayant effectué ce travail - Impliquer les citoyens dans le plan climat
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	mutualisé avec l'action 37
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité de la société civile dans le club climat - Nombre de participants aux instances 	Objectif(s)	- 80 personnes mobilisées dans le cadre du club climat
INDICATEURS D'IMPACT		Action pilier permettant de soutenir la démarche globale de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES du plan d'action.		
		<input type="checkbox"/> En cours		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)		
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES				

Axe stratégique	Vers une administration publique exemplaire qui coordonne la transition locale	Action n°40 : Favoriser les démarches d'innovation et d'expérimentation par la coopération
Sous Axe	Faire de SVL un territoire d'acculturation sur les enjeux énergie-climat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	De nombreux appels à projets sont proposés chaque année par la Banque des territoires, BPI et l'Ademe afin de permettre aux territoires de développer des projets innovants dans le domaine de la transition écologique, notamment dans le domaine des pratiques et des évolutions des modes de vie en plaçant les habitants au cœur de la démarche.		
	Objectifs et mesures	<p>Sud Vendée Littoral est également situé à proximité d'organismes de recherches et/ou universitaire innovants pour l'expérimentation de la transition écologique comme les universités de la Rochelle (numérique responsable, compensation carbone, carbone bleu, les technologies innovantes comme l'effacement de réseau, ...), de Nantes (programme TES) ou encore le Low-tech lab.</p> <p>Objectif : Faire de Sud Vendée Littoral un territoire d'expérimentation et d'innovation en termes d'engagement pour la transition écologique, notamment avec ses partenaires du pôle métropolitain.</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner de manière régulière sur des appels à projets de l'Ademe, BPI et la banques des territoires. - S'associer avec les acteurs de la recherche et de l'innovation au niveau local (universités, entreprises, associations) - Stimuler l'innovation et accompagner les projets au niveau local par le lancement d'appels à projets - Participer de manière active au programme TES avec l'ensemble des partenaires 		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	N.A			
PILOTAGE	Porteur(s) et rôle de SVL	Porteur : CCSVL Service SVL concerné : Environnement Rôle SVL : Pilote	Partenaire(s)	Ademe, BPI, banque des territoires, entreprises, citoyens, associations, PNR,... Le programme TES et ses partenaires Le pôle métropolitain centre-Atlantique
	Champs de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement <input checked="" type="checkbox"/> Compétence <input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Cible(s)	Les habitants au cœur de cet enjeu dans l'évolution des pratiques et des modes de vie
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Le choix des projets auxquels la CC souhaite apporter son soutien	Leviers Conditions de la réussite	- Mise en place d'une veille sur les différentes plateformes d'appels à projets - Réalisation d'un état des lieux des partenaires auxquels la CC peut s'associer
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Intégration dans la fiche de poste d'un agent déjà en place (chargé de mission PCAET)	Financiers	Dépendant de potentiels soutiens à des initiatives innovantes
INDICATEURS DE SUIVI ET RESULTAT ATTENDU	Indicateur(s)	- Nombre d'appels à projet auquel le territoire a répondu - Soutien financier accordé par la CCSVL à des projets innovants	Objectif(s)	Identifier des outils pour mesurer les évolutions des pratiques et des modes de vie des habitants sur l'ensemble des enjeux "énergie-climat"
INDICATEURS D'IMPACT		Action pouvant directement contribuer à la baisse de la consommation d'énergie et GES sur le territoire par la mise en place d'expérimentation. Au-delà du potentiel direct, elle peut avoir un impact indirect en inspirant d'autres collectivités et des acteurs de son propre territoire. Cette action peut également avoir des co-bénéfices sur les secteurs économiques et sur le rayonnement du territoire.		
		<input type="checkbox"/> En cours <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (1 à 2 ans)		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	<input type="checkbox"/> Moyen terme (2 à 4 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		<input type="checkbox"/> Long terme (4 à 6 ans)		
PRECONISATION EES				
RESSOURCES	Programme TES : https://web.imt-atlantique.fr/x-dg/transition-energetique/index.php?page=TES-II			